

2021-2026

**Procès-verbal n° 11a de la séance ordinaire du Conseil général
du mardi 13 septembre 2022, à la Salle communale Saint-Léonard,
chemin Saint-Léonard 1**

Présidence: M. Mario Parpan

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.31 heures.

Présence de 66 conseillers généraux sur un effectif provisoire de 79 membres et de 5/5 conseillers communaux.

Excusé-e-s (13): Mmes et MM. Rana Bassil, Benoît Dietrich, Ana Teresa Fontes Martins, Christophe Giller, Adeline Jungo, Emmanuel Kilchenmann, Elena-Lavinia Niederhäuser, David Papaux, Nadège Piller, Thierry Pochon, Claire Roelli, Claude Schenker et Chloé Zainal.

Absent-e-s: -

Scrutatrices/scruteurs: Mmes et MM. Anne Butty Revaz, Josée Cattin Kuster, Marie Giller-Zbinden, Chantal Wicky Collaud, Laurent Woeffray et Jean-Pierre Wolhauser.

Secrétariat: Mme et MM. David Stulz, Mathieu Maridor et Ingrid Buntschu.

Assistance technique: MM. Vincent Haymoz, Pascal Quillet et Thierry Vidmer.

Le président. M. le syndic, M. le vice-syndic, Mmes les conseillères communales, M. le conseiller communal, Mme la vice-présidente, chers-ères collègues, ich freue mich, Sie zur 10. ordentlichen Sitzung dieser Legislatur begrüßen zu dürfen. Ich begrüße auch die Mitglieder der Gemeindeverwaltung, die Besucher-innen, sowie die Vertreter-innen der Presse. Ich stelle fest, dass die Einladung vom 22. August 2022 mit der Traktandenliste termingerecht und ordnungsgemäss zugestellt worden ist.

Avez-vous des remarques d'ordre formel à exprimer quant à cet ordre du jour?

Tel n'est pas le cas, l'ordre du jour est ainsi approuvé.

1. Communications du président;
2. Approbation des procès-verbaux n° 10a et b de la séance du Conseil général des 28 et 29 juin 2022;
3. Confirmation du mandat confié à Mazars SA pour la révision des comptes de la Ville de Fribourg pour les exercices 2022 et 2023 – rapport de la Commission financière;
4. Modifications des droits de superficie accordés aux sociétés Nordmann Immobilier SA et Nordmann & Cie SA (galeries commerciales Manor, Arena cinémas, Gemelli restaurant, parking souterrain et futur parking de liaison) – message n° 20;
Rapport de la Commission financière
Représentant du Conseil communal: M. Laurent Dietrich, directeur des Finances
5. Règlement d'utilisation du fonds en faveur de la transition énergétique de la Ville de Fribourg – message n° 21;
Rapport de la Commission financière
Représentante du Conseil communal: Mme Andrea Burgener Woeffray, directrice de l'Edilité
6. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 193 (2016-2021) de MM. Simon Zurich, Florian Müller et Christoph Allenspach (PS) lui demandant d'étudier les objectifs de l'habitation sur le site de blueFACTORY;
7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 2 (2021-2026) de Mmes et M. Marine Jordan, Lise-Marie Graden, Elias Moussa et Ilire Rrustemi (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'entreprendre les démarches nécessaires à l'obtention du label "Commune en santé";
8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 14 (2021-2026) de Mme et MM. Marc Vonlanthen, Denise Cardoso de Matos-Berger, Samuel Jordan, Laurent Woeffray et Simon Zurich (PS) demandant au Conseil communal de présenter un rapport proposant des mesures pour redynamiser les rues de la ville afin de faire face au changement climatique;
9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 15 (2021-2026) de Mme et MM. Denise Cardoso de Matos-Berger, Samuel Jordan, Marc Vonlanthen, Laurent Woeffray et Simon Zurich (PS) demandant au Conseil communal de présenter un rapport proposant des mesures de mobilité pour atteindre ses objectifs climatiques;
10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 16 (2021-2026) de Mme et MM. Samuel Jordan, Denise Cardoso de Matos-Berger, Laurent Woeffray et Simon Zurich (PS) demandant au Conseil communal de présenter un rapport proposant des mesures pour combattre les îlots de chaleur;
11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 17 (2021-2026) de Mme et MM. Simon Zurich, Denise Cardoso de Matos-Berger, Samuel Jordan, Marc Vonlanthen et Laurent Woeffray (PS) demandant au Conseil communal de présenter un rapport proposant des mesures énergétiques pour atteindre ses objectifs climatiques;

12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 37 (2021-2026) de Mmes et M. Marine Jordan, Fanny Delarze et Samuel Jordan (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'adhérer au Réseau international des villes refuges;
13. Décision quant à la transmission:
- de la proposition
 - n° 9 de Mme et MM. Marie-Claire Rey-Baeriswyl, Maurice Page et Gérald Collaud (CG-PCS) demandant une ristourne d'impôts équitable;
 - des postulats
 - n° 66 de Mmes et MM. Valérie Kohler, Ana Teresa Fontes Martins, Jean-Thomas Vacher, Anne Butty Revaz, Claudine Sautaux (Le Centre/PVL), Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS), Bettina Noll (Vert·e·s), Marc Vonlanthen (PS), Océane Gex (PLR) et Pascal Wicht (UDC) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'intégrer les seniors dans les projets d'aménagement urbains et dans la politique de mobilité douce;
 - n° 67 de Mmes et M. Marine Jordan, Elena-Lavinia Niederhäuser (PS), Raphaël Casazza (PLR) et Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre à disposition de la population un pavillon modulaire contre les îlots de chaleur dans chaque quartier ou dans certains endroits stratégiques;
 - n° 68 de Mme et MM. Leyla Seewer, Marc Vonlanthen et Laurent Woeffray (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'une future collaboration avec les CFF et les coopératives d'habitation dans le but d'augmenter la part de logements abordables;
 - n° 69 de Mme et M. Véronique Grady et Jean-Pierre Wolhauser (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire un pass culturel en ville de Fribourg;
 - n° 70 de Mme et MM. François Miche, Guy-Noël Jelk (PS), Caroline Chopard et Gilles Bourgarel (Vert·e·s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'utiliser les murets de la place Python et de la rue de Romont pour en faire des bancs;
 - n° 71 de Mmes et M. Elena-Lavinia Niederhäuser, Marc Vonlanthen et Denise Cardoso de Matos-Berger (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place une stratégie pour la couverture complète des besoins en matière d'électromobilité par des énergies renouvelables;
 - n° 72 de Mmes et M. Elena-Lavinia Niederhäuser, Marc Vonlanthen et Denise Cardoso de Matos-Berger (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place une stratégie pour les besoins en froid des bâtiments communaux;
 - n° 73 de Mmes et M. Elena-Lavinia Niederhäuser, Marc Vonlanthen et Denise Cardoso de Matos-Berger (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la

possibilité d'intégrer des panneaux photovoltaïques et de la végétation sur les abribus et abris pour vélos;

- n° 74 de Mmes et MM. Jean-Thomas Vacher, Raphaël Fessler (Le Centre/PVL), Jean-Pierre Wolhauser, Véronique Grady (PLR), Josée Cattin Kuster (Vert·e·s), Gérald Collaud, Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) et Marie Giller-Zbinden (UDC) demandant au Conseil communal d'étudier la situation de la sécurité dans le domaine de la mobilité;

14. Divers

- A. Traitement des éventuelles résolutions déposées en séance;
 - B. Présentation du titre des propositions déposées en séance;
 - C. Présentation du titre des postulats déposés en séance;
 - D. Réponse aux questions:
 - n° 80 de Mme et M. Anne Butty Revaz et Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) relative à l'emplacement de la fontaine Jo Siffert dans le cadre de la requalification de la place de la Gare;
 - n° 81 de Mme Claudine Sautaux (Le Centre/PVL) relative à l'attribution de places de stationnement pour véhicules motorisés à deux-roues au centre-ville;
 - n° 83 de M. Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) relative à la mise en place de mesures communales pour faire face à l'inflation;
 - n° 85 de Mmes Véronique Grady et Océane Gex (PLR) relative au soutien à l'acquisition ainsi qu'à la demande de lombricomposteurs par la population;
 - n° 86 de Mmes Claudine Sautaux et Fabienne Etter (Le Centre/PVL) relative aux critères mesurables et à la communication en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire;
 - n° 87 de Mme et M. Jean-Thomas Vacher et Anne Butty Revaz (Le Centre/PVL) relative à la requalification de la place de la Gare et au parking de liaison;
 - n° 89 de Mme Naïma Khamel Seewer (PS) relative à l'étude d'une corrélation entre le milieu socio-économique des élèves du cycle d'orientation et les types de classe dans lesquels ceux-ci sont orientés;
 - E. Nouvelles questions;
 - F. Autres interventions.
-

1. Communications du président

Le président.

- A. Je vous donne la liste des personnes excusées ce soir. (cf. supra).
- B. Ich hoffe, dass Sie alle in diesen vergangenen Sommerwochen etwas Zeit zum Ausspannen und Auftanken gefunden haben, ganz unabhängig davon, ob sie in den Ferien waren, ob sie verreist sind oder hier in Freiburg den Sommer verbracht haben. Letzteres ist ja zum Glück alles andere als eine Notlösung. Innerhalb unserer Mauern finden über den Sommer eine Vielfalt von kulturellen und sportlichen Anlässen statt, so dass Einheimische und Touristen hier eine attraktive Bleibe finden.

Il me tient à cœur de remercier et de féliciter toutes les personnes, qu'elles soient professionnelles ou bénévoles, qui contribuent à cette richesse culturelle de notre ville. Je n'arriverai pas à citer tous les événements qui le mériteraient:

- la Fête de la musique,
- le Festival de musiques sacrées,
- les Georges,
- le Festival Belluard, Bollwerk,
- les Concerts d'orgues à la Cathédrale Saint-Nicolas les mercredis à midi,
- le Festival du Lied,
- les Rencontres de folklore internationales,
- la Schubertiade,
- ou juste encore le week-end passé, le Festival Les Jean ou la Journée du patrimoine.

Ce ne sont que quelques exemples qui illustrent l'attractivité de notre ville.

Une immense merci donc à tou-te-s les acteurs-rices impliqué-e-s. Beaucoup de ces événements profitent aussi du soutien de notre commune. Les remerciements vont donc aux collaborateurs-rices de la commune, au Conseil communal et à vous, Mesdames et Messieurs les conseillers-lères généraux-ales, pour le soutien très apprécié par les organisateurs et la population.

- C. Après la visite de l'Hôtel cantonal, lors de la journée du patrimoine dont certains d'entre vous ont certainement profité, je dois décevoir toutes celles et ceux qui se réjouissent de regagner la salle du Grand Conseil pour notre prochaine séance en octobre. La salle du Grand Conseil étant indisponible, la séance du Conseil général des lundi 10 et mardi 11 octobre 2022 aura lieu encore une fois ici dans cette salle communale de Saint-Léonard.
- D. En 1982, il y a donc 40 ans, la loi sur les communes a instauré l'indépendance de la présidence du Conseil général et introduit en même temps le Bureau du Conseil général. Pour mémoriser cet événement qui marque un pas important pour la démocratie directe dans notre canton et notre ville, un groupe de travail a été mandaté par le Bureau.

Die Arbeitsgruppe hat sich zum Ziel gesetzt, die Bedeutung und die Funktion des Generalrates in unserer Bevölkerung noch bewusster zu machen. Es ist geplant Schulklassen einzuladen, sich über die Gestaltung ihrer Stadt Gedanken zu machen und diese in Bildern festzuhalten. Die Bilder sollen dann im kommenden Frühling im öffentlichen Raum ausgestellt werden. Gleichzeitig ist vorgesehen im "Bulletin 1700" verschiedene Artikel zum Generalrat zu veröffentlichen.

- E. Je dois vous annoncer la démission de Mme Elsa Piller. Elle quitte Fribourg pour Courtepin. Je la remercie pour son engagement au Conseil général. La démarche pour sa succession est en cours.
- F. Le Bureau constate avec un certain déplaisir qu'il y a une tendance à quitter les séances du Conseil général avant la fin de celles-ci. Le Bureau est conscient que nos séances sont longues et qu'après une journée chargée l'envie de rentrer peut prendre le dessus sur le respect envers l'Assemblée. Je vais prochainement soumettre la question de l'organisation de nos séances au Bureau. En attendant une évaluation et la recherche de pistes pour améliorer la situation, je vous demande de bien vouloir rester jusqu'à la fin de nos séances. Pour vous faciliter la tâche, nous vous offrirons un petit verre à l'issue de la séance de ce soir.

Für den Ausflug des Generalrates bitte ich sie den 11. November 2022, abends, in ihrer Agenda freizuhalten. Weitere Information werden folgen.

- G. Je vous rappelle encore le temps de parole fixé selon l'article 55 du RCG:
- 5 minutes pour la discussion générale sur les messages;
 - 5 minutes pour la transmission d'une proposition ou d'un postulat;
 - 1 minute pour l'expression de votre satisfaction ou insatisfaction en lien avec les rapports finaux ou les réponses aux questions;
 - 2 minutes pour les autres objets à l'ordre du jour.

Sont exceptées de ces limitations les interventions du Conseil communal et de la présidente de la Commission financière.

Ces limitations restent, sauf avis contraire, les mêmes pour les séances de cette année présidentielle. Je ne vais donc plus les annoncer in extenso à chaque séance.

- H. Eine Pause ist in Abhängigkeit des Verlaufes der Debatte gegen 21.00 Uhr vorgesehen.
- I. Damit habe ich meine Mitteilungen beendet und komme zu Punkt 2 unserer Traktandenliste.

2. **Approbation des procès-verbaux n° 10a et b de la séance du Conseil général des 28 et 29 juin 2022**

Le président. Falls es Bemerkungen zu den Protokollen der Sitzungen vom 28. und 29. Juni 2022 gibt, bitte ich sie anzugeben, auf welche Seite und auf welchen Abschnitt des Protokolls sie sich beziehen.

Quelqu'un souhaite-t-il formuler des propositions de rectification quant à ces procès-verbaux?

Tel n'est pas le cas. Ils sont donc adoptés avec mes remerciements à son rédacteur, M. Mathieu Maridor, et à ses collaboratrices.

3. **Confirmation du mandat confié à Mazars SA pour la révision des comptes de la Ville de Fribourg pour les exercices 2022 et 2023 - rapport de la Commission financière**

Le président. Selon l'article 57 alinéa 2 de la loi sur les finances communales, l'organe de révision est désigné pour le contrôle d'un à trois exercices. Son mandat prend fin avec l'approbation des derniers comptes annuels. Une ou plusieurs reconductions sont possibles; toutefois, la durée du mandat d'un organe de révision ne peut excéder six ans consécutifs.

Il s'agit donc ce soir de confirmer ou non le mandat confié à la fiduciaire Mazars SA pour la révision des comptes pour les deux exercices suivants, soit 2022 et 2023.

Rapport de la Commission financière

Jordan Marine, présidente de la Commission financière. Lors de la séance ordinaire du Conseil général du mercredi 16 décembre 2020, conformément à l'article 98 de la LCo, les membres du Conseil général ont décidé, sur proposition de la Commission financière, de désigner la fiduciaire Mazars SA en qualité d'organe de révision des comptes communaux de l'exercice 2021, ainsi que, sous réserve de confirmation, des exercices 2022 et 2023.

La Commission financière a pu mesurer la qualité élevée du travail effectué par la fiduciaire Mazars SA lors de l'examen des comptes 2021; la Commission financière a plus particulièrement apprécié la précision des analyses, l'acuité et la précision du rapport fourni ainsi que la qualité des réponses données en séance de Commission. Le suivi des points et recommandations proposées dans le cadre de la révision des compte 2020 a également été relevé comme point très positif de la part des membres de la Commission financière. Finalement, il est à relever que le "souci du détail" caractérise de manière générale le travail effectué par la fiduciaire Mazars SA, ce qui permet d'affirmer que les conclusions et recommandations proposées sont solidement étayées.

Proposition

En sa séance du 13 juin 2022, la Commission financière a décidé de proposer aux membres du Conseil général de confirmer le mandat donné à la fiduciaire Mazars SA, rue de Romont 29-31, 1700 Fribourg, pour la révision des comptes de la Ville de Fribourg pour les exercices 2022 et 2023.

La discussion n'étant pas demandée, il est immédiatement procédé au vote.

Vote

C'est à l'unanimité des 59 membres ayant voté que le Conseil général accepte de confirmer le mandat confié à Mazars SA pour la révision des comptes de la Ville de Fribourg pour les exercices 2022 et 2023.

Ont voté Oui: 59 Aebischer David (PLR), Baechler Amélie (Vert-e-s), Berisha Ibrahim (Indépendant), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 0

4. Modifications des droits de superficie accordés aux sociétés Nordmann Immobilier SA et Nordmann & Cie SA (galeries commerciales Manor, Arena cinémas, Gemelli restaurant, parking souterrain et futur parking de liaison) – message n° 20

Rapport de la Commission financière

Jordan Marine, présidente de la Commission financière. En préambule, la Commission financière remercie Mme Valérie Stettler, responsable de l'immobilier au Service des finances, M. Richard Jordan, chef du Service juridique, ainsi que la directrice de l'Edilité Mme Andrea Burgener Woeffray et le directeur des Finances M. Laurent Dietrich pour les réponses données aux nombreuses questions posées par les membres de la Commission financière lors de sa séance du 29 août passé.

Ce message fait suite à la décision du Conseil général, dans sa séance du 4 avril passé, de renvoyer le message n° 14. La Commission financière, lors de sa séance du 29 août passé, a été informée qu'avec ce nouveau message, il n'a pas été question de modifier la teneur des actes, donc il n'y a pas eu de négociations avec les financeurs, mais l'intention était bien d'amener des compléments d'informations au sujet des aspects juridiques, financiers et urbanistiques, éléments que la Commission financière, entre autres, estimait manquants dans le message n°14. Certain-e-s membres de la Commission ont regretté qu'il n'y ait pas eu de négociation concernant la prolongation des actes jusqu'en 2084 pour trouver des délais intermédiaires entre l'échéance de 2052 et celle de 2084.

En résumé, les représentant-e-s du Conseil communal ont rappelé les avantages de cette opération par les points suivants:

- simplification des actes;
- consolidation des bases légales et économiques pour la construction du parking de liaison;
- soutien à l'avancement du projet de requalification des Grand-Places (secteur 1);
- rentrée financière intéressante estimée à environ CHF 1 million de rentes, ceci jusqu'en 2084;
- possibilité d'un droit de retour du restaurant Gemelli en 2032 au lieu de 2052. Il faut préciser ici que le bâtiment ne pourra pas être détruit entièrement, certaines infrastructures intégrées à ce bâtiment devront être maintenues pour des questions techniques.

Malgré des informations importantes qui figurent dans ce nouveau message – je pense là notamment à la présentation d'un benchmark, des précisions quant aux implications financières, la mise en contexte avec des éléments urbanistiques – certain-e-s membres de la Commission financière n'ont pas été totalement satisfait-e-s de ce message.

La Commission a regretté que l'Exécutif n'ait pas réfléchi à un "plan B", à savoir ce que ferait la Ville si ce projet n'était pas accepté. Une chose est par contre sûre, un refus impliquerait des retards importants dans la requalification des Grand-Places, secteur 1 et alentours.

Certain-e-s membres de la Commission auraient attendu des réponses plus précises par rapport aux investisseurs (coût du parking de liaison, estimation du moment où le parking serait rentable, etc.), ce à quoi il a été répondu que ce sont des éléments qui ressortent du droit des sociétés et qu'il n'est pas possible, d'un point de vue légal, d'obtenir ces chiffres. Les représentant-e-s du Conseil communal nous ont par contre assurés que c'est un dossier certes complexe mais mené "main dans la main", dans un esprit de dialogue, de partenariat et de confiance mutuelle, avec un investisseur financier très sérieux qui a une volonté de développer ses activités en ville de Fribourg. Il a également été rappelé que des DDP de 20 à 30 ans sont difficilement conciliables avec des investissements.

Vous l'aurez compris, chers-ères collègues, les débats ont été nourris; il s'agit de prendre une décision à long terme, qui engage les générations futures il est vrai, mais qui aura également un

impact important sur le visage du futur centre-ville de Fribourg et ses possibilités de réaménagement.

Au final, c'est par 5 voix contre 0 et 5 abstentions que la Commission financière a préavisé favorablement ce message n° 20.

Dietrich Laurent, directeur des Finances. A la suite de la décision de renvoi du Conseil général le 4 avril dernier, le Conseil communal vous présente la deuxième version du message visant à ratifier la signature de trois actes modifiant les droits de superficie accordés aux sociétés Nordmann Immobilier SA et Nordmann & Cie SA concernant les galeries commerciales Manor, les cinémas Arena, le restaurant Gemelli, le parking souterrain de Manor et le futur parking de liaison.

Ce message a été confectionné sur la base du premier message en y ajoutant les éléments suivants:

- des explications juridiques plus détaillées;
- des compléments d'informations financières;
- le contexte urbanistique.

Le chapitre du procès-verbal du 4 avril 2022 concernant cet objet a été lu dans son entier et toutes les questions qui y figuraient ont trouvé réponse dans cette nouvelle version du message.

Plusieurs séances ont été organisées soit avec le superficiaire soit à l'interne. A la suite de ces nouvelles analyses, le Conseil communal a décidé de ne pas modifier la teneur des trois actes. En outre, le superficiaire a déclaré que si ces actes n'étaient pas signés, cela pourrait remettre en question la construction du nouveau parking de liaison. Toutefois, le superficiaire n'est que l'un des trois acteurs du consortium qui s'en chargerait.

Ainsi, le Conseil communal rappelle les éléments suivants, sans revenir en détails sur tous les aspects qui ont déjà été évoqués le 4 avril:

Premièrement, l'objet principal de ce message est la simplification de très nombreux documents juridiques en trois actes: le DDP 7719 concernant la zone commerciale et les salles de cinéma, le DDP 7370 régissant le parking actuel et le restaurant Gemelli et le DDP 7720 pour la construction du nouveau parking de liaison, ouvrage par ailleurs non encore réalisé mais dont les droits ont déjà été accordés. Les trois actes maintiennent tous les droits. Une non ratification revient donc à poursuivre avec les actes actuels, y compris les droits signés en 2009 pour la construction du parking de liaison et le possible prolongement de la durée des DDP jusqu'en 2084. Il n'était pas question d'avoir un plan B puisqu'en cas de refus les droits consentis sont conservés jusqu'en 2052.

Deuxièmement, profitant de cette demande de simplification, le Conseil communal a négocié un possible retour anticipé du restaurant Gemelli en 2036, a augmenté le taux d'amortissement de 1% à 3%, a précisé les calculs des conditions de retour et a adapté les considérations juridiques de la jurisprudence.

Troisièmement, en termes financiers, ces nouveaux actes assurent à la Ville une rente de plus de CHF 900'000.- par an pour 32 années supplémentaires, soit plus de CHF 28 millions, et un maintien de l'infrastructure par un tiers dans l'intérêt des deux parties, quelles que soient les évolutions technologiques, sociétales ou environnementales futures. Les exemples d'autres villes, peu comparables tant les projets sont différents, sont des montages financiers beaucoup moins intéressants que celui que le Conseil communal vous propose.

Enfin, la construction de ce parking permettra la requalification des Grand-Places (secteur 1), attendue de longue date, ceci avec une participation de CHF 650'000.- par le consortium, de CHF 1.2 million par l'Agglomération et de CHF 1.2 million de revenus d'échange parcellaire PARVICO. Sur l'investissement total de CHF 3.45 millions, la Ville n'aura donc à porter que CHF 400'000.-, soit moins de 12%.

Avant de passer la parole à ma collègue, Mme Andrea Burgener Woeffray, je résume la position du Conseil communal:

- les deux parties estiment nécessaire de simplifier les actes;
- la Ville a le devoir de donner un cadre légal et économique permettant la jouissance des actes signés;
- la Ville veut avancer dans le projet de requalification de l'espace public autour de la Gare, secteur stratégique;
- les négociations qui ont eu lieu autour des DDP et de la requalification sont excellentes et font partie d'un tout particulièrement complexe;
- la construction d'un ouvrage souterrain, opération devenue extrêmement compliquée, est une opportunité à saisir.

Je reste très volontiers à disposition pour toutes questions et je passe maintenant la parole à ma collègue.

Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Edilité. Heute behandeln wir zum zweiten Mal diese Botschaft zu Baurechten, welche seit langem erstmals unterschrieben wurden. Für zwei von ihnen gehen wir zurück bis ins Jahr 2002. Zusatzverträge haben die drei vorliegenden Geschäfte derart kompliziert gemacht, dass eine Vereinfachung Sinn macht. Seit diesen Vertragsabschlüssen ist viel Zeit verstrichen. Die Zeit wurde aber nicht ungenutzt gelassen. Insbesondere wurden am feinen Zusammenspiel zwischen den verschiedenen Akteuren und der gemeinsamen Gestaltung der Oberfläche gearbeitet.

L'aménagement, conçu ensemble entre les différents acteurs sur ce site, repose sur un plan directeur des Grand-Places datant de 2003. Les DDP ont donc été conclus en 2002. En 2003, les acteurs se sont mis ensemble pour développer également la surface et la requalification de ce site. Presque 20 ans se sont donc écoulés depuis. Divers accords ont été trouvés, réglant notamment les échanges parcellaires, qui font aujourd'hui partiellement l'objet d'une prolongation de DDP, telle que présentée dans ce message.

Ainsi, des échanges parcellaires nécessaires à la construction du bâtiment B1 et aux aménagements extérieurs du PAD Gare Sud entre PARVICO et la Ville ont été formalisés déjà dans le message n° 48 du 7 septembre 2009. Ils ont pour résultat un montant financier favorable à la Ville d'environ CHF 1.2 million, comme cela a été évoqué par mon collègue M. le vice-syndic.

Ensemble, les différents acteurs, et parallèlement, ont mis à l'enquête publique le 5 septembre 2018 cinq dossiers que vous trouvez à la page 14:

- des permis de construction pour deux bâtiments en dessus du parking de liaison;
- la demande de permis de construire pour le parking de liaison lui-même;
- les modifications du PAD de la Gare Sud qui étaient devenues nécessaires suite à la concrétisation de ce permis;
- la demande de permis de construire pour la requalification du secteur 1 des Grand-Places par la ville de Fribourg.

Oui, il est vrai que quatre de ces différents dossiers sont grevés d'oppositions. S'ajoute à cela que, fin 2018, le Conseil communal a mis à l'enquête publique le Plan d'aménagement local (PAL). Des oppositions ont été déposées concernant ce secteur. Elles sont traitées dans le cadre de la procédure PAL. Le seul permis qui n'avait pas été grevé d'oppositions est celui pour la requalification du secteur 1 des Grand-Places, qui a été mis à l'enquête par la Ville de Fribourg. Je prends cela comme un signal de la population et des cercles intéressés que l'on avance dans la requalification de ce site.

Le projet de l'aménagement extérieur est déjà très avancé et a été négocié comme les chiffres vous le démontrent dans la partie financière en pages 15 et 16.

Le projet de requalification pourrait être soumis à travers un message au Conseil général assez rapidement parce que, comme je l'ai dit, le projet est déjà très avancé. Cependant, pour cela, il me semble que les DDP devraient être prolongés sinon les investisseurs auront moins d'intérêts à nous aider financièrement à requalifier ce site.

Discussion générale et d'entrée en matière

Rapport du groupe libéral-radical

Krienbühl David (PLR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec intérêt de ce message n° 20 concernant les modifications des droits de superficie accordés aux sociétés Nordmann Immobilier SA et Nordmann & Cie SA.

Nous remercions M. le vice-syndic ainsi que les membres du Conseil communal et le Service des finances pour le grand travail sur ce message complexe qui avait été renvoyé par une majorité de notre Conseil ce printemps. En effet, il s'agit ce soir exactement du même objet que le message n° 14.

Le groupe libéral-radical n'a pas changé son fusil d'épaule. C'est l'attractivité de notre capitale cantonale qui est en jeu ce soir. Dire oui ce soir, c'est donner une perspective positive à Fribourg et à son centre-ville sur le long terme. Il en va de l'accessibilité de notre centre-ville et donc du développement économique de Fribourg et de son agglomération. Si nous refusons ce message ce soir, il ne se passera rien. Il n'y a pas de plan B, cela a d'ores et déjà été dit. Pire encore, cela pourrait refroidir de nombreux investisseurs privés à s'engager avec notre commune sur d'autres projets d'envergure en ville. Dire oui ce soir, c'est aussi donner la possibilité au Conseil communal de respecter ses engagements en matière de mobilité concernant le centre-ville, ce qui n'est aujourd'hui plus le cas avec la décision prise le 29 mars 2022 dans le cadre du réaménagement de l'avenue de la Gare et de ses abords. Concrètement, il n'y a malheureusement aujourd'hui plus d'obligation à réaliser le parking de liaison pour supprimer le trafic motorisé à l'avenue de la Gare. En effet, cette condition sine qua non a bizarrement été supprimée du plan directeur cantonal en décembre 2021. Cette condition non-respectée revient à remettre en cause tout le plan de mobilité du centre-ville réfléchi et discuté depuis de trop nombreuses années. Dans ce sens, la Ville de Fribourg fait de moins en moins envie, et cela est regrettable. Les chiffres d'affaires des commerces situés au centre baissent. A contrario, les magasins situés en périphérie voient leurs chiffres d'affaires augmenter.

Dans le détail, et cela a déjà été dit, il s'agit ici ce soir de simplifier et de mettre à jour nos relations avec les sociétés Nordmann Immobilier SA et Nordmann & Cie SA pour que celles-ci puissent avoir des perspectives de rentabilité à long terme, et donc la possibilité de réaliser des aménagements coûteux que la Ville de Fribourg ne pourrait pas assumer financièrement au vu de l'endettement prévu au dernier plan financier. Dans les faits, aucun droit ni servitude n'est modifié. Les seuls changements sont la prolongation de l'échéance qui passe de 2052 à 2084, un droit de retour anticipé potentiel du restaurant Gemelli en 2036 et plus en 2052, et l'adaptation au Code civil concernant la sortie de droits de superficie distincts et permanents (DDP) à l'échéance.

Soyons aussi heureux d'avoir deux partenaires privés de confiance et de longue date qui puissent réaliser des investissements conséquents qui sont évidemment dans leurs intérêts, mais aussi au service de l'intérêt général.

2084 peut paraître lointain à certains ou à beaucoup. Il s'agit là d'anticiper des délais longs et aussi d'assurer une rentabilité viable du parking de liaison. En effet, un parking ne se rentabilise qu'après plus de 25 ans, voire 30 ou 35 ans selon les objets. Dans le cas du parking de liaison à Fribourg, le coût de construction est largement supérieur à un coût ordinaire de construction, par la liaison de la Route-Neuve que la Ville a imposée aux promoteurs dudit projet. On comprend ainsi aisément que l'on sera au-delà de 2052, et que l'échéance de 2084 devient tout à coup beaucoup plus réaliste. Ce parking de liaison permettrait aussi de compenser les quelques 230 places de stationnement qui ont été supprimées en surface depuis 2017 sur le territoire communal, sans compter la suppression des 13 places annoncées dans la Feuille officielle de vendredi dernier. Enfin, la Ville gagne potentiellement 16 ans concernant le restaurant Gemelli et s'offre une possibilité de réaménager ce secteur clé de manière anticipée par rapport à la situation actuelle qui est figée jusqu'en 2052.

Pour terminer, avec ce message n° 20, nous nous assurons une prolongation de 32 ans d'un produit financier conséquent de CHF 28 millions environ, cela a été dit, pour le ménage

communal, sur notamment des surfaces en sous-sol que la Ville aurait de la peine à valoriser par ses propres moyens. Le package global est donc très bon pour la Ville de Fribourg et son futur. Finalement, si nous refusons ce message, le parking de liaison ne pourra très certainement jamais être réalisé, et la Ville sera à terme coupée en deux, et les quartiers du centre-ville risquent d'être désertés par un grand nombre d'usagers actuels et par ses commerçants.

Dire oui ce soir, c'est une opportunité de transformer notre centre-ville de manière équilibrée et sensée sans prendre de risques inconsidérés, que ce soit en termes financiers et/ou d'aménagement. Soyons favorables à une ville qui progresse, et non à une ville qui régresse!

Le groupe libéral-radical soutiendra ainsi ce message n° 20 à l'unanimité de ses membres, et j'encourage tou-te-s les conseillers-lères généraux-ales présent-e-s à en faire de même.

Rapport du groupe des Vert-e-s

Tissot Lionel (Vert-e-s). Le groupe Vert-e-s a pris connaissance du message n° 20 concernant les modifications des droits de superficie accordés aux sociétés Nordmann Immobilier SA et Nordmann & Cie SA avec beaucoup d'attention.

Tout d'abord, le groupe Vert-e-s salue la meilleure contextualisation du présent message. En effet, nous avons ainsi pu mieux appréhender et comprendre les tenants et les aboutissants des nouvelles modalités des droits de superficie accordés par la Ville de Fribourg aux ayants droits.

Toutefois, nous déplorons que malgré le renvoi du précédent message n° 14, aucun aspect n'a été renégoié, notamment les garanties de réalisation du futur parking de liaison. Il en va de même pour la transparence demandée par le groupe Vert-e-s par rapport à la rentabilité réalisée par les investisseurs qui est toujours inexistante.

Concernant les projections des recettes supplémentaires pour la Ville, le groupe Vert-e-s reste dubitatif puisque selon toute vraisemblance la mobilité individuelle motorisée devrait diminuer à moyen terme en ville et donc le chiffre d'affaires escompté également.

Néanmoins, le groupe Vert-e-s relève les bénéfices du point de vue de l'aménagement qui ne sont pas à minimiser: suppression de 114 places de stationnement sur le domaine public communal, élimination de la trémie du parking de Fribourg Centre et réalisation d'une dalle de parking de liaison redimensionnée afin de permettre un aménagement paysager, que nous espérons de grande qualité.

Finalement, le groupe Vert-e-s invite le Conseil communal à acter des conditions et des exigences plus fermes lors de prochains DDP afin de s'assurer que la vision publique soit mise en œuvre.

C'est avec cette culture du fameux compromis helvétique que le groupe Vert-e-s soutiendra le message n° 20.

Rapport du groupe socialiste

Delaloye Sophie (PS). Le groupe socialiste s'est penché avec attention sur le message n° 20 portant sur les modifications des droits de superficie accordés aux sociétés Nordmann Immobilier SA et Nordmann & Cie SA.

Notre collègue Mme Nadège Piller ayant dû s'excuser pour cette séance, je me charge de rapporter l'avis de notre groupe qu'elle a synthétisé.

Nous avons constaté que ce message est un copié-collé du message n° 14 de cette législature, complété avec des informations qui faisaient défaut lors de la transmission de ce dernier.

Pour avoir apporté ces compléments, nous remercions les Services de l'administration communale concernés. En avril, le Conseil général, et notamment le groupe socialiste, avait renvoyé ce message pour plusieurs raisons: premièrement, il manquait de clarté et, deuxièmement, il ne contextualisait pas la décision à prendre avec les projets urbanistiques en cours. Le présent message vise à combler ces manques, et c'est en partie réussi.

En partie car, malheureusement, il manque toujours de clarté et de transparence. En page 4, une phrase reprise telle quelle du message d'origine parle toujours d'un objectif principal (au singulier), qui est la simplification des actes et la prolongation des échéances. Nous saluons la volonté de simplification, comme c'était déjà le cas en avril, mais notre crainte était et reste toujours la question de la prolongation jusqu'en 2084. Cette prolongation nous donnait un peu l'impression de nous être imposée sous couvert de l'autre partie de l'objectif qui était la simplification.

Et c'est toujours le cas: nous avons toujours cette impression, même si, cette fois-ci, pour justifier cette durée et nous permettre de la jauger, ce message présente ce qui se fait dans d'autres villes en termes de durées de DDP, et décrit les divers avantages théoriques des DDP en tant qu'instruments de politique foncière.

Cela nous aide un peu dans notre prise de décision, mais nous regrettons quand même le fait qu'il nous manque encore les informations sur le pourquoi de cette date-là pour ces DDP-là.

La garantie de rentabilité pour les superficiaires d'accord, mais toujours sans détails.

Le fait qu'aucun changement de date n'ait été envisagé nous laisse un peu perplexes, tout comme le fait que les calculs de rentabilité justifiant cette date-là ne soient toujours pas publiés ou tout au moins expliqués plus en détails.

Bien sûr, il y a une autre crainte du groupe socialiste. Elle réside dans le but de certains de ces DDP: construire et exploiter des parkings, ce qui veut dire: amener des voitures en ville. Est-ce vraiment ce que nous voulons et ce dont la population a besoin? Les explications présentes dans le chapitre 4 de ce message nous ont permis d'apaiser nos doutes. Sur ce point, nous avons choisi de faire confiance au Conseil communal pour considérer ces parkings construits et financés par des privés comme des éléments d'un projet plus grand, d'une vision plus globale: soit un aménagement urbain qui soit harmonieux et finançable, un aménagement sur lequel le

Conseil Communal travaille depuis longtemps. Nous sommes certain-e-s que l'objectif de favoriser la mobilité douce en ville, exprimé dans ce plan de législature, ne sera pas mis de côté, ni maintenant, ni, nous l'espérons, dans le futur et les prochaines législatures.

Simplifier et prolonger ces DDP pour permettre de continuer le projet urbanistique et déjà bien avancé, sans mettre en danger son financement, c'est là l'une des raisons qui ont convaincu les membres du groupe socialiste de soutenir ce message, ou, tout au moins, de ne pas s'y opposer.

Une fois n'est pas coutume: la conviction qui accompagne chaque vote des membres du groupe socialiste sur cet arrêté est très variable. Elle va d'un enthousiasme certain, qui mérite d'être signalé, jusqu'à une certaine résignation, que les considérations que je viens d'exprimer ont probablement laissé transparaître.

Au final, le résultat, en ce qui concerne notre groupe, sera globalement positif et l'arrêté sera accepté.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Wicht Pascal (UDC). A quoi bon? Telle est la question que se pose le groupe UDC à la lecture de ce message. A quoi bon réunir le Conseil général, puisque le Conseil communal fait ce qu'il veut? A quoi bon réunir le Conseil général, puisqu'au final, le Conseil communal ignore superbement le signal adressé par notre législatif le 4 avril dernier lorsqu'il lui a renvoyé le message relatif aux DDP "Nordmann"? Le Conseil général avait identifié un certain nombre d'éléments qui lui apparaissaient problématiques, parmi lesquels celui de la durée du DDP, prolongée à 2084. Le Conseil général avait donné la mission au Conseil communal de rouvrir le dossier et de négocier avec le groupe Nordmann afin de tenter de réduire la durée du DDP.

Or, le Conseil communal nous présente aujourd'hui un message, certes plus étayé dans ses explications, mais dans lequel aucune modification n'a été apportée quant au fond, à savoir que les actes n'ont pas bougé d'une virgule.

Ceci aurait encore été acceptable si le Conseil communal nous avait dit: "nous avons essayé de négocier, nous avons fait telle ou telle proposition, mais les négociations n'ont pas abouti". Mais non, ce n'est pas le cas, le Conseil communal nous dit plus ou moins crânement qu'il n'a pas tenté de négocier, parce que ça n'aurait de toute manière abouti à rien. Vous me permettez alors de citer Brecht: "Celui qui combat peut perdre, mais celui qui ne combat pas a déjà perdu".

On nous dit que le groupe Nordmann est un partenaire, et qu'il ne faut pas risquer de froisser ce partenaire. Je l'entends bien, mais Mesdames et Messieurs du Conseil communal, permettez-moi de vous rappeler qu'il n'y a pas d'amis dans des négociations commerciales, il n'y a que des intérêts qui convergent ou qui divergent plus ou moins fortement. Le groupe Nordmann n'est pas un organe philanthropique, il ne vise pas l'intérêt public, il vise son propre intérêt et c'est tout à fait normal. Dès lors, tant le groupe Nordmann que la Commune ont intérêt à ce que le projet se réalise. Il y a donc matière à négocier, car chacun a intérêt à aboutir à un accord. Nous restons persuadés qu'une durée du DDP prolongée de 10 ou 15 ans plutôt que de 30 ans, aurait été avantageuse pour les deux parties. Nous peinons à croire qu'une entreprise investirait dans un projet qui n'est pas rentable à moins de 60 ans.

Je l'ai déjà dit en avril, je le répète, la question de la simplification des relations juridiques ne pose de problème à personne, nos interrogations portent sur les changements de fond qui ont été apportés par la même occasion aux actes et dont l'importance est stratégique pour l'aménagement et le développement futur du centre-ville et donc sur le Fribourg que nous allons léguer aux générations futures.

Ces considérations étant faites, le groupe UDC acceptera malgré tout du bout des lèvres le message qui nous est soumis ce soir, non par conviction, mais bel et bien par pragmatisme. Notre groupe est en effet convaincu qu'il est indispensable de construire le parking de liaison et de le construire le plus rapidement possible, étant entendu qu'il s'agit du seul moyen de concilier le fait de dégager l'espace public dans l'hypercentre avec les besoins en stationnement des commerces et des habitants.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Page Maurice (CG-PCS). Je ne me suis pas concerté avec l'UDC, ni avec M. P. Wicht, mais j'avoue que je partage très largement l'opinion qu'il vient d'exprimer et je partage surtout sa perplexité et son malaise.

En effet, revenir avec les mêmes contrats en avouant carrément ne même pas avoir cherché à les rediscuter ou à les négocier, est quand même une certaine forme de mépris pour les décisions prises ici au Conseil général. On a pris une décision de renvoi qui était motivée. Certes, le rapport est plus complet et apporte des éléments plus détaillés, mais nous n'avons toujours pas de vraie réponse sur les points qui ont déjà été évoqués, à savoir la prolongation d'échéance jusqu'en 2084, la garantie de construction du parking et l'absence d'un plan B ou d'une autre alternative. Nous devons donc quand même nous interroger aujourd'hui sur quels pourraient être les véritables bénéficiaires pour la Ville à signer ce contrat sur une aussi longue durée. En quoi les accords actuels de 2052, soit encore 30 ans, posent un véritable problème? Nous avons surtout l'impression que l'on cherche à favoriser les promoteurs immobiliers sans trop se soucier de la qualité urbanistique du centre-ville et donc de la qualité de vie des populations qui y vivent et qui sont appelées à y commercer ou à y travailler.

Finalement, en y réfléchissant un peu plus, on se dit que le délai de 2052 nous laisse peut-être de façon tout à fait utile le temps de réfléchir encore un peu mieux au changement, notamment dans tout ce qui concerne le trafic motorisé individuel. Certes, vous me direz que la voiture électrique ne change pas le trafic motorisé, quoique; vous me direz qu'évidemment le commerce sur internet ne change pas les habitudes de consommation, quoique; vous me direz que le développement des transports publics ne change pas les habitudes, quoique. Il y a donc finalement beaucoup de choses. Reste évidemment la démolition du restaurant Gemelli qui est peut-être une opportunité intéressante, sans doute, mais qui n'est quand même pas décisive pour le réaménagement de cette zone.

Toutes réflexions faites, il nous apparaît qu'aujourd'hui le maintien du statu quo n'est pas du tout catastrophique et serait même plus sage puisqu'il laisse finalement aux générations futures le soin de décider elles-mêmes ce qu'elles veulent pour notre centre-ville.

Rapport du groupe Le Centre/vert'libéral

Murith Simon (Le Centre/PVL).

1. Le groupe Le Centre/PVL a pris connaissance avec une attention particulière de ce nouveau message relatif aux différents droits de superficie sous les Grand-Places. Ce message fait suite à une demande de renvoi de la majorité de notre Conseil, qui cachait mal sa réelle intention.
2. Ce nouveau message a désormais le mérite d'être clair et de démontrer définitivement une chose: les modalités qui ont été négociées par la Ville sont optimales.
 - La Ville s'assure de pouvoir reprendre le Gemelli pour avoir un réaménagement urbanistique harmonieux et en totale maîtrise des Grand-Places;
 - La Ville s'assure de déléguer à des partenaires privés la réalisation du parking de liaison, qu'elle ne pourrait pas réaliser seule et qui lui est nécessaire pour le réaménagement du centre-ville en garantissant également son entretien gratuitement pour les finances communales, et en lui permettant ainsi de libérer l'espace public en faveur de la population et des commerces;
 - La Ville s'assure d'encaisser une redevance annuelle de plus de CHF 900'000.- entre 2039 et 2084, soit un montant total cumulé supplémentaire, comme cela a été dit, de plus de CHF 28 millions. Et je crois qu'il ne faut pas s'en faire, avec la politique de stationnement adoptée par la commune, ce parking se réalisera et il sera vraisemblablement plein.
 - La Ville s'assure enfin de faire participer des privés à la requalification des Grand-Places, étude et réalisation, pour n'avoir plus qu'à payer un solde dérisoire de CHF 400'000.-.

Financièrement, cet accord est simplement exceptionnel. On le voit dans la comparaison avec les autres communes en page 7 du message. Toute proportion gardée, c'est simplement inégalable et il n'y a aucune raison de négocier. Il n'y a rien à espérer vraisemblablement de mieux dans des négociations, et il n'y a encore rien à vouloir dans ces négociations. Aucune raison objective et concrète qui justifierait donc le refus ou le renvoi du message. Soyons raisonnables et acceptons-le.

3. Alors d'aucuns se plaignent encore aujourd'hui de la durée du droit de superficie. Or, c'est précisément le but d'un tel instrument de s'inscrire dans la durée et il a fait ses preuves dans les communes qui l'ont déployé au travers de leur politique foncière, une politique foncière intelligente et durable. 32 ans, cela n'a rien d'excessif, c'est usuel. Cela permet à la Commune de déléguer la réalisation d'une infrastructure nécessaire, -comme dit- qu'elle ne peut pas se payer, le tout en gardant la mainmise sur l'aménagement et en percevant une redevance sur le long terme. Et cela permet au bénéficiaire de rentabiliser son investissement, qu'il consent à son seul risque, et d'obtenir le financement bancaire nécessaire. Sans cette durée supplémentaire, le droit de superficie est simplement inutile,

la redevance encaissée par la Commune sera plus faible et plus rien ne bougera. Quand je dis plus rien, cela ne veut pas dire seulement le parking de liaison, mais bien tout le réaménagement du centre-ville, de la Gare et des Grand-Places.

4. Soyons donc également honnêtes. La vraie et seule raison qui se cache derrière une opposition à ce message est uniquement la réalisation du parking de liaison. Mais c'est oublier que ce message ne porte pas sur la réalisation de ce parking.

C'est surtout oublier que le parking de liaison a toujours été voulu par les autorités locales, qui restent quand même les seules compétentes au niveau du Conseil communal pour l'aménagement, et qu'il a été travaillé main dans la main avec des partenaires privés, historiques, connus et fiables, qu'il répond quoiqu'on en pense, quoiqu'on en dise à un objectif d'intérêt public.

C'est oublier que ce projet existe depuis les années 2000 en lien avec la mise en sens unique de l'avenue de la gare, qu'il a été intégré dans le plan directeur des Grand-Places, qu'il a été intégré dans le Projet d'agglomération de 2^{ème} génération et dans notre plan d'aménagement local comme objectif du plan de quartier "Gare-Sud". C'est oublier que l'existence de ce parking a été prise en compte pour tous les modèles d'aménagement et de mobilité futurs et qu'il constituera, à terme, la seule entrée au sud de la commune pour ses habitants, pour les commerçants, pour les personnes qui viennent de l'agglomération. C'est oublier que notre propre Conseil a accepté un crédit d'étude sur la base de la réalisation de ce parking comme condition sine qua non à la fermeture de l'avenue de la Gare au trafic. Et revenir aujourd'hui sur ce parking, c'est bien ce qui serait une marque de non transparence et de non crédibilité.

Soyons donc également responsables. Disons oui à ce message. Pour dire oui au réaménagement du centre-ville et de la Gare. Pour dire oui à un centre-ville accessible pour les habitants et pour les commerçants, en évitant une congestion totale sur l'avenue du Midi et au carrefour Richemond, ainsi qu'un transit par les quartiers résidentiels.

Vous l'aurez donc compris, chers-ères collègues, le groupe Le Centre/PVL soutiendra fermement ce message, avec raison et avec responsabilité. La prolongation des droits de superficie assure à la Commune des rentrées financières inespérées, importantes et durables. Elle offre l'opportunité de réaliser une infrastructure nécessaire au développement urbanistique et à l'accessibilité du centre-ville. Elle permet la réalisation des réaménagements stratégiques de la Gare et des Grand-Places, en faveur d'un espace public de qualité libéré de la circulation.

Rugo Claudio (PA). Tout d'abord je prendrai une minute pour les formalités. Ce soir, je suis arrivé en retard car, en même temps que notre Conseil, il y avait une discussion sur ce que l'on va faire du bâtiment de la prison en Basse-Ville. Le Canton a envoyé l'invitation à tous les Services de la Ville, mais ceux-ci n'ont pas daigné répondre pour avertir au moins que le Conseil général avait lieu ce soir. Cela aurait permis à plusieurs d'entre nous d'y participer. C'était une première formalité, j'espère que vous compterez ce temps sur l'introduction.

J'ai une deuxième formalité. M. M. Parpan est-ce que vous ...

Le président. M. C. Rugo, je suis désolé, mais est-ce que je peux vous prier de dire tout ce qui n'est pas en lien avec le message que l'on est en train de traiter dans les "Divers"? Merci beaucoup.

Rugo Claudio (PA). J'y arrive, M. M. Parpan. Je voulais justement solliciter votre intervention. On a plusieurs points communs. Nous avons des ancêtres charpentiers les deux, nous faisons de la musique les deux, et justement, vu que vous êtes aussi inscrit dans un parti un peu biblique – il y a le chrétien de PCS encore – je voulais vous poser la question: est-ce que vous savez comment on scellait une affaire au temps de la Bible?

Le président. M. C. Rugo, je vous demande vraiment de parler du message que l'on est en train de traiter, sinon je suis malheureusement obligé de vous couper la parole, je suis désolé.

Rugo Claudio (PA). C'est le message! Je vous ai posé une question, mais vous n'y avez pas répondu. Alors, du temps de Ruth, pour sceller une affaire, la vente d'une propriété, c'est la vente d'une propriété, cela concerne quand on a fait un DDP -on n'en a pas fait un, on en a fait cinq- et bien on a fait du mieux que l'on pouvait. Et c'est justement mon discours sur Ruth qui était la femme d'Elimélech (sic) et qui avait acheté un terrain. Justement pour sceller la vente, celui qui achetait enlevait sa sandale [J'ai cinq minutes, s'il vous plaît, vous me laissez parler] et la donnait au futur propriétaire. En l'occurrence, il a donné la femme avec, c'était Ruth.

On n'est plus à cette époque-là. Par contre, je vais rentrer dans le vif du sujet, et le vif du sujet s'intitule: on ne fait pas du miel avec de la mélasse.

Comme nous l'avons rappelé, en avril le Conseil général a dit non à cette même formule. Je vais aussi m'emmêler les pinceaux, comme le Conseil communal dans ce message, parce que c'est assez, pas autoflagellé, c'est l'inverse. Dire que l'on fait appel à des spécialistes, c'est écrit en page ... -je vais retrouver ça tout à l'heure-, et on arrive ... Justement, ils nous disent que l'on va créer 800 places de parking. C'est faux, c'est même écrit, c'est 196. Si l'on additionne toutes les places de parc, sans être spécialiste, moi j'arrive à 756 places. Mais, si d'après votre chiffre, c'est 800, je vais me baser sur 800. Si on a un parking de 800 places, admettons qu'une voiture passe une heure de temps pour faire ses emplettes -d'ailleurs, on offre facilement une heure de parking dans les magasins-, si on compte que chaque voiture prend une heure, et bien cela fait 8'000 voitures par jour qui passeront dans le goulet d'étranglement de la Route-Neuve, sur les deux passages piétons qui sont à sept mètres l'un de l'autre.

Le président. Il reste une minute, juste pour information. Merci.

Rugo Claudio (PA). Cela fait 8'000 voitures qui passent dans le goulet d'étranglement d'en haut de la Route-Neuve. Pour bien faire, en fait le Conseil communal enlève partout dans la ville trois places de parc là, cinq places de parc là-bas, 15 places, 13 places vous avez dit, mais par contre il arrive à en créer 800, il veut aussi en créer avec le parking du Petit-Paradis, etc. Aussi, quand cela l'arrange il veut des parkings, quand cela ne l'arrange pas, il n'en veut pas.

Voilà, par exemple le plan. C'est justement un manque de vision urbanistique et la confirmation, c'est la polémique sur la fontaine des Grand-Places où on ne sait pas ... [le président coupe le micro de l'intervenant]

Le président. M. C. Rugo, je suis désolé mais les cinq minutes sont passées, je dois vous couper malheureusement la parole. Merci.

Dietrich Laurent, directeur des Finances. Le Conseil communal remercie les groupes pour leur soutien, même mitigé, questionné ou partagé sur cet objet qui, à juste titre, fait débat. Je n'entrerai évidemment pas dans les considérations politiques. Je reviens peut-être quand même sur deux ou trois aspects.

Comme je l'ai dit dans l'entrée en matière, nous avons eu plusieurs réunions internes, mais aussi plusieurs réunions avec les sociétés Nordmann. Plusieurs conseillers communaux ont rencontré les représentants des conseillers Nordmann. Ce n'est pas comme si nous n'avons rien fait, nous avons réexaminé les éléments. Il s'avère que l'ensemble du dispositif dans lequel nous nous trouvons, donc bien au-delà de cette histoire de DDP, est d'une complexité difficilement appréhendable, à tel point que bouger un élément peut faire bouger les autres. Nous sommes donc arrivés dans une sorte d'équilibre, le meilleur pour chacune des parties. A force de tirer sur l'élastique, il peut casser. Aussi, ouvrir de nouveaux dossiers, ouvrir de nouvelles négociations ne peut, de l'avis du Conseil communal, que déboucher sur une péjoration de la situation. On n'est donc pas complexés de dire qu'en effet on n'a pas renégocié. Il nous semble que c'est le meilleur accord, vous l'avez vu, en comparaison avec d'autres villes. Il ne faut pas aller renégocier pour négocier ensuite. On ne peut pas renégocier sur des éléments qui sont contractuellement déjà fixés. 2084 est une échéance qui est aujourd'hui déjà fixée, qui peut être activée en tout temps. On ne peut donc pas revenir sur cette date. Encore une fois, si on venait sur une date entre-deux, mais alors qu'est-ce qui se passe? Quels sont les dossiers qui seraient ouverts par le superficiaire, voire qu'il devrait ouvrir lui-même pour recalculer avec le consortium qui aurait ensuite un impact sur le réaménagement? C'est un peu de cela dont on parle. Finalement, on a quand même réussi, dans cette négociation, à améliorer certains éléments. On en a profité et nous avons réussi.

Il n'y a évidemment pas de plan B puisque de toute manière, quoi qu'il advienne, jusqu'en 2052 des droits sont accordés. Soit il y a quand même construction, soit il y a blocage. Il y aura donc exercice de ces droits, d'une manière ou d'une autre, en l'état et puis on verra avec le risque peut-être que l'infrastructure ne soit plus maintenue parce que finalement il n'y a pas de rentabilité, etc. Forcément, on n'a pas dépensé de l'argent en études, en nouvelles analyses, pour un plan B. Enfin, cela me paraît relativement clair.

Finalement, M. P. Wicht, vous avez fait référence à un soldat qui ne se bat pas. Le Conseil communal se porte en faux contre cette affirmation, nous nous sommes au contraire battus. Sur CHF 3.5 millions de projets, réussir à ne payer à la fin que 12%, désolé, mais c'est une excellente négociation. Avoir CHF 28 millions en plus pour les années à venir, pour nos futures générations, pour nos successeurs au Conseil communal, c'est une excellente négociation. En soi, le Conseil communal est absolument assuré que c'est au contraire une victoire et une victoire qui est partagée par toutes les parties.

Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Édilité. J'aimerais reprendre des éléments en lien avec l'aménagement et la contextualisation urbanistique.

Tout d'abord, pour répondre à M. D. Krienbühl du groupe libéral-radical qui, à plusieurs reprises déjà, a cité ce lien qui n'existe plus sur la fiche du plan directeur cantonal (PDCant), qui fait un lien direct entre la fermeture de l'avenue de la Gare et ce parking de liaison. Il y a Mme A. Butty Revaz et M. J-T. Vacher qui ont posé la question n° 87 dans laquelle nous donnons la réponse. Je vous la donne encore très volontiers et aussi oralement.

Dès janvier 2020, la Ville de Fribourg a émis auprès de la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) dans le cadre d'une consultation, que cette instance a organisée des remarques globales et précises sur plusieurs fiches du plan directeur cantonal, notamment sur la clarification de leur teneur et de leur portée. La fiche a dès lors fait l'objet de modifications considérées comme mineures par le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA), donc par le Service cantonal au sens de l'article 14 du règlement sur la loi sur l'aménagement du territoire. L'essentiel des adaptations a touché la partie descriptive de la fiche. Selon le PDCant, cette partie vise à décrire le projet tel que connu au moment de la rédaction et non à le figer définitivement. La modification de la fiche du PDCant ne va donc pas à l'encontre du soutien fait par le Conseil communal au projet de requalification de la Gare, qui était en 2017, mais et bien le témoin d'un avancement d'un projet que le Canton estimait être nécessaire, être clarifié et modifié dans cette fiche cantonale.

Je remercie le groupe Vert·e·s et les socialistes pour le soutien apporté à ce message même si je peux comprendre que la nécessité d'un parking de liaison et son bienfondé devraient être démontré dans le futur. Pour cela, ce sont les investisseurs qui prennent le risque. Pourquoi il n'y a pas de plan B? Mon collègue l'a dit. Jusqu'en 2052, de toute façon, l'affaire est figée. Si nous voulons avoir une requalification aux Grand-Places mais aussi de la place de la Gare, nous aimerions aller de l'avant avec ce projet-là.

A quoi bon, demande M. P. Wicht. Oui, chacun défend ses intérêts. Pour le Conseil communal, ses intérêts sont d'enterrer les voitures, réaliser un concept de mobilité intéressant et cohérent, ainsi que de requalifier les surfaces.

M. M. Page, vous vous prononcez au nom du groupe CG-PCS et vous ne vous sentez pas entendu par le Conseil communal parce que nous n'aurions pas apporté beaucoup de modifications dans le cadre de cette mouture du message. La décision du renvoi, si je me souviens bien, et puis les discussions entre mes collègues du Conseil communal mais aussi la lecture du procès-verbal, était aussi motivée par le manque de contextualisation. Nous avons pallié à cette lacune dans le présent message. J'espère et suis même convaincue, vous ayant entendus, que cela a porté ses fruits.

Je remercie M. S. Murith de considérer cet accord comme exceptionnel. En effet, les autorités communales confirment aujourd'hui la collaboration passée mais aussi la collaboration future pour l'aménagement des Grand-Places. Mais je vous rappelle que des oppositions ont été déposées aussi dans le cadre du PAL. Pour les traiter, il a fallu autant de talents de négociation que de conciliation de part et d'autre que le Conseil communal a démontrés pour arriver au

contenu de ce message, ceci tout sous l'aspect juridico-financier de la co-construction que du co-financement de la requalification du secteur 1 des Grand-Places.

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le message n° 20.

Article premier

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Article 4

Rugo Claudio (PA). Pour que je puisse acquiescer aussi sur l'article 4, pouvez-vous m'informer pourquoi on n'a pas le droit de faire un référendum sur cet objet-là? Je pose la question au Conseil communal bien entendu, parce que toute décision du Conseil général est sujette à référendum. Peut-être qu'il y a des exceptions, cela doit en être une.

Dietrich Laurent, directeur des Finances. Je n'ai pas l'article de la loi sur les communes sous les yeux, mais je vous propose d'aller la regarder. A défaut, je peux faire les recherches et vous l'envoyer par après pour information.

Pas d'autres observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, par 50 voix contre 7 et 9 abstentions, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo; RSF 140.1) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RElCo; RSF 140.11);
- la loi sur les finances communales du 22 mars 2018 (LFCo; RSF 140.6) et son ordonnance du 14 octobre 2019 (OFCo; RSF 140.61);
- le règlement des finances de la Ville de Fribourg du 15 septembre 2020 (RFin; RSVF 400.1);
- le message du Conseil communal n° 20 du 5 juillet 2022;
- le rapport de la Commission financière,

Arrête:

Article premier

Le droit de superficie immatriculé sous le numéro 7719 DDP de Fribourg accordé à la Société Nordmann Immobilier SA par acte du 22 mars 2002 complété par les avenants du 18 juillet 2002 et du 29 novembre 2002 est modifié dans le sens que la durée du droit est prolongée au 31 décembre 2084.

Les conditions juridiques et financières de ce droit de superficie sont celles exposées dans le message du Conseil communal du 5 juillet 2022, explicité par l'acte constitutif du 22 décembre 2021.

Article 2

Le droit de superficie immatriculé sous le numéro 7370 DDP de Fribourg accordé à la Société Nordmann & Cie SA par acte du 30 juillet 1968 complété par les avenants du 24 avril 1984, du 22 mars 2002 et du 22 décembre 2009 est modifié dans le sens que la durée du droit est prolongée au 31 décembre 2084 à l'exception de la partie concernant le restaurant actuellement dénommé "Gemelli" pour laquelle les échéances sont fixées au 31 décembre 2036 respectivement 30 juin 2052.

Les conditions juridiques et financières de ce droit de superficie sont celles exposées dans le message du Conseil communal du 5 juillet 2022, explicité par l'acte constitutif du 22 décembre 2021.

Article 3

Le droit de superficie immatriculé sous le numéro 7720 DDP de Fribourg accordé à la Société Nordmann & Cie SA par acte du 22 mars 2002 et complété par un avenant du 22 décembre 2009 est modifié dans le sens que la durée du droit est prolongée au 31 décembre 2084.

Les conditions juridiques et financières de ce droit de superficie sont celles exposées dans le message du Conseil communal du 5 juillet 2022, explicité par l'acte constitutif du 22 décembre 2021.

Article 4

Le présent arrêté n'est pas sujet à référendum, conformément à la loi sur les communes.

Fribourg, le 13 septembre 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le président

Le secrétaire de Ville adjoint:

Mario Parpan

Mathieu Maridor"

Ont voté Oui: 50 Aebischer David (PLR), Baechler Amélie (Vert-e-s), Berisha Ibrahim (Indépendant), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delarze Fanny (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s)

Ont voté Non: 7 Collaud Gérald (CG-PCS), Nobs Elisa (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS)

Se sont abstenus: 9 Delaloye Sophie (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Miche François (PS), Noll Bettina (Vert-e-s), Rrustemi Ilire (PS), Schaller Alicia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Woeffray Laurent (PS)

5. Règlement d'utilisation du fonds en faveur de la transition énergétique de la Ville de Fribourg – message n° 21

Rapport de la Commission financière

Jordan Marine, présidente de la Commission financière. La Commission financière remercie M. Fabien Noël, ingénieur de Ville, ainsi que la directrice de l'Edilité pour la qualité de la présentation de ce message et des réponses données en séance du 29 août passé.

Tout d'abord, la Commission financière relève l'importance d'un tel fonds dans le contexte climatique que nous connaissons actuellement. Ce fonds qui vise la réduction d'énergie et l'amélioration de l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables sur le sol communal a donc été applaudi par tou-te-s.

Pour une meilleure compréhension des différentes formes de subvention permises par ce fonds, je vous invite à lire attentivement le dépliant qui vous a été remis ce soir et qui explique bien les différentes mesures qui pourront être subventionnées. Je rappelle également au passage que le

catalogue de mesures d'accompagnement du plan communal des énergies est consultable sur le site de la Ville.

Les interrogations de la Commission financière ont porté principalement sur des questions de fonctionnement. Il nous a été précisé que la gestion financière sera du ressort du Service des finances et que sa gestion administrative relèvera du Service en charge de l'énergie. Ce fonds sera alimenté par diverses sources, notamment des montants inscrits au budget, la redistribution de la taxe CO₂ ou d'éventuels produits de nouvelles taxes énergétiques ou climatiques, ainsi que les restitutions et remboursements de subventions, en précisant là qu'il s'agit de subventions fédérales principalement. Il nous a également été expliqué qu'avec la création de ce fonds, on est en train de créer la "tirelire", mais on ne se prononce pas encore sur le montant qui sera mis à disposition. Il y a donc plusieurs moyens d'intervenir sur la transition énergétique et le fonds est un des moyens possibles. Sur ce point, les membres de la Commission financière ont insisté pour que les montants inscrits au budget, décidés par l'Exécutif via le règlement d'application encore en cours de rédaction, soient des montants plus importants que les CHF 250'000.- inscrits en 2020 dans le budget de fonctionnement sous la rubrique 560.366.00. L'urgence climatique est bien réelle et la Commission financière invite donc l'Exécutif à inscrire des montants conséquents et en adéquation avec la situation actuelle. Des membres de la Commission financière ont encore relevé l'importance de communiquer largement aux différents publics la mise à disposition de ce fonds, dès qu'il aura été approuvé.

Ce message, vous l'aurez compris, a fait l'unanimité au sein des membres de la Commission financière, tant la question de la transition énergétique relève de la responsabilité de tou-te-s, y compris de la Commune, et dépasse les clivages politiques.

C'est donc à l'unanimité des membres présents que la Commission a préavisé favorablement ce message.

Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Edilité. Der Gemeinderat hatte im Rahmen seiner Ortsplanung, zu dem auch ein Energieteil gehört, ehrgeizige Ziele festgelegt. Ziele, die dazu helfen sollen die Energiewende herbei zu führen. Diese Ziele wurden schliesslich im Baureglement und im dazugehörigen Bericht festgeschrieben. Aber damit hat der Gemeinderat noch keine konkreten Massnahmen. Deshalb wurde der Sektor "transition écologique" beauftragt einen Massnahmenkatalog zu erarbeiten, welcher aus verschiedensten Blickwinkeln dazu beitragen sollte diese Ziele durch konkrete Massnahmen zu erreichen. Ein Massnahmenpaket ist jenes des kommunalen Förderprogramms für die Energiewende. So wurden im Jahr 2020 zum ersten Mal drei verschiedene Massnahmen vom Gemeinderat über das Betriebsbudget subventioniert. Ende 2020 blieben CHF 172'130.75 in dieser Rechnung liegen. Da kam die Frage auf, was mit dem Geld passiert. Kann der Betrag in das nächste Betriebsbudget übertragen werden, ja oder nein? Die Antwort war: nein, wir brauchen die Schaffung eines Fonds, welcher dazu dient die Bevölkerung einzuladen den Gemeinderat in den Bemühungen zur Erreichung der Energiewende zu unterstützen.

Le Conseil communal était appelé à créer ce fonds. Le message a fait deux fois l'aller-retour vers le Service des communes et nous étions convaincus que la version que nous vous soumettons ce soir était la bonne version. Nous verrons dans les discussions des différents articles si tel est le cas.

Le Service des communes nous avait fortement invité à édicter un règlement d'application de la compétence du Conseil communal. Si vous voulez aujourd'hui approuver la création de ce fonds, vous devez certainement être intéressés de savoir quelles mesures seraient financées. C'est pour cela que nous avons imprimé pour vous ce dépliant dont la présidente de la Commission financière a déjà fait allusion. Ce sont donc ces mesures-là, qui sont dans ce dépliant, qui seront subventionnées.

Le Conseil communal a discuté aujourd'hui du règlement d'application. Il a arrêté les différents montants pour chacune de ces mesures ou de paquets de subventionnement. Je vous propose, M. le président, d'en discuter lorsque nous parlerons de l'article 5 de ce règlement.

Ce règlement nous est donc utile pour aller de l'avant avec toute la population et les habitant·e·s de la Ville de Fribourg, chacun à son niveau, pour contribuer à cette transition énergétique, sans quoi nous n'arriverons pas à atteindre les objectifs de la Confédération ou ceux du Conseil communal pour 2035.

Discussion générale et d'entrée en matière

Rapport du groupe Le Centre/vert/libéral

Kohler Valérie (Le Centre/PVL). Les objectifs de la transition énergétique s'inscrivent dans une volonté d'autonomie et d'utilisation adaptées et respectueuses des énergies via les énergies renouvelables, objectifs soutenus par les partis Le Centre/PVL. Les mesures d'accompagnement du Conseil communal issues du PAL pour répondre à cet objectif nous semblent judicieuses ainsi que la création d'un fonds destiné à faire perdurer son financement par subventionnement dans le programme de soutien à la transition. Nous soutenons donc ce message et saluons la création de ce fonds. Le groupe soutient aussi le règlement du fonds qui prévoit les moyens de dotation proposés. Il regrette néanmoins qu'un pourcentage issu d'éventuels bénéfices lors de la clôture des comptes de la Ville ne soit pas alloué automatiquement à ce fonds en plus des autres ressources financières.

Le groupe aurait souhaité aussi avoir des précisions quant à l'allocation d'aides financières aux particuliers qui installent les dispositifs utilisant le renouvelable dans ses divers objets éligibles notamment dans le message. Donc merci pour ce dépliant où effectivement on en apprend un peu plus sur le sujet.

Pour les précisions sur le processus d'octroi ou l'éligibilité de tel ou tel dispositif, nous sommes renvoyés au règlement d'application. La limitation des fonds disponibles et le plafonnement figurent aussi dans ce règlement d'application dont nous n'avons malheureusement ni la connaissance ni la visibilité ici, et que nous aurions voulu avoir avec le message. Nous regrettons donc ce manque d'informations dans la documentation portée à notre connaissance et qui s'avérerait déterminante pour mesurer le périmètre d'action et la souplesse d'exploitation de ce fonds par les particuliers, habitant·e·s dans leur initiative à la transition énergétique.

Si l'intention du Conseil communal est bien là, la procédure d'application pour tout un chacun reste un défi et devrait sans doute être facilitée et incitative pour des projets visant à limiter les émissions de CO₂, donc aussi avec un financement à la hauteur de l'urgence et de l'enjeu.

Rapport du groupe des Vert-e-s

Baechler Amélie (Vert-e-s). Le groupe Vert-e-s a pris connaissance du message n° 21 concernant le règlement d'utilisation du fonds en faveur de la transition énergétique de la Ville de Fribourg avec toute son attention et remercie le Conseil communal pour son travail fourni et ses initiatives en termes de sobriété et d'efficacité énergétique.

Le groupe Vert-e-s soutiendra à l'unanimité ce message et donc l'adoption de ce règlement mais propose un amendement afin de mieux formuler l'article 4 et souhaitera des détails afin de clarifier l'article 5, ce qui pourrait conduire à un amendement. Ces points seront présentés par mes collègues lors de la discussion par article.

L'élaboration de ce règlement s'insère dans une planification plus large. Le groupe Vert-e-s salue les ambitieux objectifs de ce fonds communal incluant les trois axes essentiels d'une transition énergétique: la sobriété, l'efficacité et les énergies renouvelables.

Nous espérons vivement que de nombreuses mesures proactives d'incitation pourront voir le jour grâce à l'utilisation de ce fonds, comme par exemple celles proposées dans le postulat n° 54 qui demandait d'étudier la possibilité d'inciter de manière proactive une démarche collaborative pour l'assainissement énergétique des bâtiments privés.

De nombreux efforts sont déjà faits sur les bâtiments communaux mais ce fonds permettra aussi aux privés d'obtenir des subventions et des conseils en énergie. Les Vert-e-s aimeraient relever que ce type d'incitation est essentiel mais ne suffit plus. Le contexte actuel et l'urgence climatique va nous amener à devoir passer des incitations aux obligations à moyen terme. Nous devons stopper d'urgence et ensemble le gaspillage énergétique.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Giller-Zbinden Marie (UDC). Conformément à l'article 13 du RCG, je vous signale mes liens d'intérêts. Je suis employée d'une société active dans la physique du bâtiment et notamment la rénovation énergétique des bâtiments.

Dans la situation actuelle, nous ne pouvons que saluer le Conseil communal qui prend la bonne direction, en encourageant la transition énergétique. Nous pensons que l'énergie solaire est la clé de la transition énergétique, c'est pourquoi le groupe UDC demande depuis plusieurs années que la Ville en installe sur les bâtiments de la ville, notamment sur le toit de l'Équilibre. Le flyer que nous découvrons aujourd'hui est également réjouissant. La transition énergétique permettra non seulement de diminuer les émissions de CO₂, mais permettra également d'améliorer la qualité de l'air en ville et diminuer les microparticules.

Toutefois, bien que le contenu aille dans la bonne direction, nous craignons que la mise en œuvre fasse défaut. Nous sommes vraiment étonnés que les conseils soient donnés par des

experts mandatés par la ville. Qui sont ces experts? Est-ce qu'il s'agit d'experts CECB? Est-ce que la Ville va favoriser des experts situés sur le territoire communal?

Concernant les installations solaires, nous sommes étonnés que la double subvention soit possible avec le programme Pronovo, alors que les Services communaux bloquent les subventions communales des CECB, car il y a depuis juillet de cette année des subventions cantonales.

Ce qui nous fait le plus souci, ce sont les personnes qui vont déterminer qui a droit aux subventions ou non, est-ce que cela se fera à la tête du client ou est-ce qu'il y aura une procédure claire avec une voie de recours en cas de refus?

Bref, le groupe UDC acceptera le message, mais demande au Conseil communal de faire attention à traiter les demandes de manière équitable et à mandater des entreprises locales.

Rapport du groupe socialiste

Jordan Samuel (PS). Le groupe socialiste a accueilli avec enthousiasme le règlement d'utilisation du fonds en faveur de la transition énergétique de la Ville de Fribourg. Il le plébiscite à l'unisson et estime qu'il serait indécent de s'y opposer dans les circonstances actuelles.

A l'heure où la pénurie énergétique pointe plus que jamais, pour les déplorables raisons que l'on connaît, cette nouvelle disposition en faveur de la transition écologique en Ville de Fribourg arrive fort à propos.

Ce nouveau règlement a pleinement sa place aujourd'hui, d'autant plus qu'il fait partie d'un paquet de 11 mesures contenues dans le plan communal des énergies de la Ville de Fribourg qui date de 2019.

Il a certes fallu un certain temps pour que le règlement soit sous toit, après des allers-retours entre la Ville de Fribourg et le Service des communes. Espérons qu'il faudra moins de temps pour voir fleurir de nouveaux panneaux solaires sur de nombreux toits de Fribourg.

On pourra arguer que la somme de CHF 172'000.-, montant qui constitue le premier bas de laine du fonds, est bien trop modeste au vu des besoins présents et à venir. Il ne faut pourtant pas s'arrêter à ce chiffre. Car, comme on l'a déjà dit, et comme l'a bien imaginé notre ingénieur de Ville, M. F. Noël, il s'agit de considérer la création de ce fonds comme celle d'une tirelire. Nous avons donc aujourd'hui l'instrument, le contenant. Il ne reste plus qu'à alimenter le fonds par le truchement d'une ligne budgétaire, dont la hauteur du montant sera décidée chaque année selon les besoins et possibilités financières du moment. A ce titre, le groupe socialiste annonce déjà qu'il ne manquera pas de défendre, chaque année, des budgets suffisants permettant la réalisation d'une véritable politique de transition écologique.

Rapport du groupe libéral-radical

Casazza Raphaël (PLR). Le groupe libéral-radical a lu attentivement le message n° 21 concernant le règlement d'utilisation du fonds en faveur de la transition énergétique de la Ville de Fribourg et remercie le Conseil communal, en particulier la Direction de l'édilité.

Le groupe libéral-radical soutiendra bien entendu ce message qui s'inscrit parfaitement dans le climat actuel sans faire de jeux de mots.

Ce fonds permettra effectivement de se conformer aux nouvelles normes comptables et de faciliter la gestion de ces montants et d'amener plus de transparence.

Concernant le règlement d'application, nous nous permettons d'insister sur le fait de, je cite le Conseil communal dans son message en page 3: "d'assurer la meilleure adéquation possible entre le programme de soutien et les besoins de la population et des propriétaires"

Par conséquent, nous invitons le Conseil communal et en particulier les Services de la Ville de faire preuve de pragmatisme et de célérité dans le traitement des dossiers, c'est-à-dire sans faire trop de formalisme excessif, afin que les projets puissent se réaliser rapidement et que chaque habitant-e puisse apporter sa contribution à la transition énergétique, comme vient de le souligner la directrice de l'Edilité Mme A. Burgener Woeffray.

Pour terminer, nous saluons également le flyer pour le programme de soutien en faveur de cette transition.

Rugo Claudio (PA). Je n'avais pas lu le message jusqu'à ce soir, j'en prends donc connaissance. Heureusement pour moi, il est succinct. Il y a quelques articles et de petits commentaires. J'ai déjà pu voir que l'article 6, c'est comme si on disait que pour entrer dans cette salle il fallait pousser la porte et que l'on en ferait un article. Parce que, de fait, dans la réalité, Mme A. Burgener Woeffray a déjà pu pratiquer les choses essentielles. Par exemple faire l'achat de voitures électriques qui sont discutables, mais on a pu le faire. On a pu faire des lois pour les panneaux solaires.

En fait, sur chaque budget de la Ville on pourrait faire un règlement comment on utilise le budget. Et d'ailleurs, ils arrivent même à l'article 6 – j'approfondirai la question et à l'article 8 aussi, j'interviendrai quand il y aura la discussion de détail. Mais à mon sens, le Parti des Artistes est contre les taxes. Il est contre les taxes de redistribution, c'est taxer la population dans son entier. Ce qu'il faut, c'est taxer où il y a l'argent. Et quand j'ai entendu le discours de M. S. Murith, je voulais presque dire que c'est que l'argent qui gouverne tout. Déjà le fait de faire ces imprimés et de nous donner après encore des feuilles de couleur, c'est du blabla qui ne sert à rien.

Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Edilité. Je remercie le groupe Le Centre/PVL pour le soutien à la création de ce fonds. Vous avez regretté que les bénéfices du compte ne puissent pas être attribués à ce fonds. Ici, ce sont les aléas de la réglementation financière qui ne le permettent pas. Vous avez regretté qu'il n'y ait pas d'exemples concrets. Sur ce dépliant, vous

avez comme cela a été dit, les différentes mesures qui seront subventionnées. Cependant, je vous cite deux exemples concrets sur la manière dont ces mesures seront subventionnées:

- l'expertise solaire: l'entier du coût sera pris en charge;
- le vélo électrique: 20% de l'achat, mais au maximum CHF 300.- par vélo.

Les subventions sont des incitations pour tout un chacun, peut-être aussi pour M. C. Rugo, afin de prendre la bonne direction et d'aider le Conseil communal et sa population de s'engager dans la transition énergétique.

Mme M. Giller-Zbinden, vous avez salué les efforts que la Ville fait concernant les installations photovoltaïques. Effectivement, nous avons toute une planification. D'ailleurs, c'est aussi une des mesures dans ce catalogue de mesures qui découlent de la stratégie énergétique. Le Conseil communal est vraiment décidé d'aller de l'avant, non seulement en mettant des panneaux photovoltaïques sur tous les toits de la ville, là où c'est possible, mais aussi en rénovant les bâtiments à l'aide de notre programme Stratus, que vous connaissez.

Vous vous étonnez de la notion du conseil qui est donné pour les subventions. Il faut faire la distinction entre le conseil dans la procédure, donc comment on doit s'y prendre pour toucher une subvention, et un conseil pour une mesure concrète prenant l'expertise thermique pour laquelle, bien sûr, il y aura la possibilité de s'adresser à un expert externe.

Vous avez fait allusion à une situation très concrète. Je la connais, nous étions en échange par e-mails. Je vous propose de poursuivre cette discussion en bilatérale.

Je remercie les groupes socialiste et libéral-radical pour le soutien apporté. Oui, ces subventions, nous en sommes convaincus, répondent aux besoins et aux demandes de la population. Ces mesures ont été composées en regardant ce que les autres communes font, mais nous avons aussi pour cela bien analysé les différents postulats que vous avez déposés.

Oui, nous essayons de traiter ces demandes de subventionnement déjà dans l'ordre dans lequel les demandes entrent jusqu'à épuisement du fonds, ce que je n'espère pas. Vous avez pu voir comment nous pensons alimenter ce fonds. Il faudra quand même appliquer une certaine procédure qui peut-être prendra du temps, notamment durant le temps des vacances d'été.

Les flyers seront réimprimés, cette fois avec les montants arrêtés par le Conseil communal dans le règlement d'application, car c'est de sa compétence.

Pause

La séance est interrompue par une pause de 21.06 à 21.27 heures.

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le message n° 21.

Le président. Je ne vais pas lire tous les articles du projet d'arrêté mais juste m'arrêter à chaque article du règlement mentionné pour que vous puissiez en prendre note. Les demandes d'amendements peuvent être formulées après avoir pris connaissance de l'article discuté et des éventuelles remarques de la présidente de la Commission financière et du Conseil communal.

Est-ce que quelqu'un n'est pas d'accord avec cette façon de procéder et demande la lecture intégrale des articles du projet d'arrêté?

Rugo Claudio (PA). Je demande la lecture intégrale, comme on le fait d'habitude, vu que c'est un règlement.

Article 1

Jordan Marine, présidente de la Commission financière. Pas de remarques. Ceci s'applique à l'ensemble des articles.

Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Edilité. Je n'ai pas de remarques non plus, sauf s'il devait y avoir des amendements. Par contre, je vous informe qu'à l'article 5, il y a une faute de français que je mentionnerai à ce moment-là.

Rugo Claudio (PA). J'aimerais faire la remarque suivante. On avait un poste à la rubrique 560.3637.00 avec CHF 250'000.- attribués, je crois, en 2021. Ainsi, de fait, en acceptant ce règlement et cet article 1 en particulier, Mme A. Burgener Woeffray l'a très bien dit, cela impliquerait que le Conseil communal ait le plein pouvoir pour déterminer le montant attribué à ce fonds et à toutes les mesures. Alors que jusqu'à maintenant, ce même montant était décidé et pouvait être contredit par le Conseil général. C'était lui qui votait au budget. C'est donc attribuer une compétence au Conseil communal et enlever une compétence au Conseil général. Il faut, je crois, que chaque conseiller général le sache.

Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Edilité. Nous en discuterons lors de la lecture de l'article 3.

Le présent article n'appelant pas d'autres remarques est ainsi adopté.

Article 2

Le présent article n'appelant pas de remarques est ainsi adopté.

Article 3

Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Edilité. Je rends M. C. Rugo attentif à la lettre b) "les montants inscrits au budget et destinés à l'alimentation du fonds en faveur de la transition énergétique", et au fait que le budget passe par le Conseil général.

Le présent article n'appelant pas d'autres remarques est ainsi adopté.

Article 4

Mendez Monica (Vert·e·s). Le groupe Vert·e·s propose d'amender l'article 4 lettre e) en supprimant la notion d'encouragement que nous trouvons un petit peu trop timide dans le cadre de ce règlement. Pour donner plus de force, l'article amendé se présente comme ceci:

"e) d'informer et de conseiller".

Le président. Cet amendement a été déposé par écrit, vous le voyez sur l'écran derrière moi.

Rugo Claudio (PA). Dans le règlement, vous avez oublié de mettre l'espace entre les articles 3 et 4, ainsi qu'entre les articles 4 et 5.

Le président. Merci pour cette remarque.

Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Édilité. Ayant eu connaissance de l'amendement du groupe Vert·e·s, j'ai pu soumettre cet amendement au Conseil communal, lequel s'y rallie.

Le président. Puisque le Conseil communal se rallie à cette demande de changement de texte sur l'article 4, je pars de l'idée que cet article est ainsi adopté tel qu'amendé. Si quelqu'un demande quand même de voter, de se prononcer pour la formulation initiale comme elle était prévue, il est prié de le signaler maintenant.

Tel n'est pas le cas.

Le présent article n'appelant pas d'autres remarques est ainsi adopté, tel qu'amendé par le groupe Vert·e·s.

Article 5

Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Édilité. A la page 3 du règlement, à l'article 5 alinéa 4 lettre a), on doit écrire les pouvoirs publics avec "cs" et non avec "ques".

Bourgarel Gilles (Vert·e·s). Le groupe Vert·e·s propose une modification à l'article 5 alinéa 1 lettre c). La formulation telle qu'elle est donnée par le règlement, en parlant de citoyens et de citoyennes ou de propriétaires de la commune, n'est pas très claire. Nous proposons donc la modification suivante:

"c) une limitation de l'octroi aux personnes établies dans la commune de Fribourg ou aux propriétaires de bâtiments sis sur le territoire communal".

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS). J'avais la même proposition. Ma formule était simplement de mettre "les habitantes et les habitants" mais ce que propose le groupe Vert·e·s me convient très bien.

Le président. Nous sommes donc saisis de cet amendement proposé par le groupe Vert·e·s.

Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Édilité. Ayant eu connaissance de cet amendement déposé par le groupe Vert·e·s, je l'ai soumis au Conseil communal, lequel s'y rallie.

Le président. Quelqu'un demande-t-il de rester au texte initial qui a été proposé par le Conseil communal?

Rugo Claudio (PA). J'ai une remarque par rapport à la lettre en discussion. En fait la phrase est fautive en français et je demande au Conseil communal de trouver une solution. A l'article 5, alinéa 1 "Les conditions d'octroi des divers soutiens mentionnés à l'article 4 sont réglées dans le règlement d'application, lequel comprend au minimum les éléments suivants:" et le fait "une limitation de l'octroi aux citoyens et ..." ce n'est pas une des conditions mais c'est une condition que la Ville impose. La phrase est donc fautive dans son entier à mon sens. Je ne suis pas juriste mais je pense qu'il y a un problème légal là. Il y a assez de juristes pour qu'ils s'attardent sur ce sujet.

Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Édilité. Je ne suis pas de langue maternelle française, mais il me semble que cet article 5 alinéa 1 reprend seulement les différents points qui doivent absolument être traités dans le règlement d'application dont la limitation de l'octroi. Cela me semble juste de limiter l'octroi aux personnes établies dans la commune ou aux propriétaires de bâtiments sis sur le territoire communal.

Le présent article n'appelant pas d'autres remarques est ainsi adopté, tel qu'amendé par le groupe Vert·e·s.

Article 6

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS). Le groupe CG-PCS propose d'enrichir cet article à l'alinéa 2 de la manière suivante:

"La gestion administrative du fonds et l'évaluation analytique relèvent du Service en charge de l'énergie".

En effet, ce rajout relatif à l'évaluation analytique permet d'inciter l'administration à identifier les utilisations du fonds et leurs bénéficiaires, de documenter d'éventuels effets produits ou de mettre en lumière des manques ou des biais dans les usages. Il s'agit ainsi de contribuer à piloter réellement la gestion de ce fonds d'une année à l'autre, d'analyser les octrois par un retour objectif et documenté. Les fonds publics méritent bien cette précaution.

Jordan Marine, présidente de la Commission financière. La Commission n'a pas été consultée sur ce point.

Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Édilité. Le Conseil communal n'a pas pu discuter de cet amendement. Chaque fonds qui est géré par une entité de l'administration communale est documenté, à savoir:

- pour prendre ce fonds-là, quels montants seront versés durant une année;
- pour quelle prestation;
- à hauteur de quels montants.

Je ne vois pas pour le moment comment nous pourrions aller encore plus dans les détails. Par contre, ces éléments-là, tels que je vous les ai décrits, vous les aurez aussi dans le cadre du rapport de gestion. Si ce n'est pas directement dans le rapport, cela sera certainement dans son annexe.

Le président. Mme M.-C. Rey-Baeriswyl, maintenez-vous votre demande d'amendement?

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS). Je pense que oui, j'estime que c'est une précision qui est quand même utile.

Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Édilité. Je veux bien avoir encore un élément supplémentaire ou une clarification supplémentaire à cet article, mais peut-être nous devons d'abord nous mettre d'accord sur ce que nous entendons par "évaluation analytique". La Ville de Fribourg n'a pas de comptabilité analytique. Je ne comprends pas pourquoi nous devons avoir cela et nous devons nous mettre d'accord sur le terme "analytique" pour ce fonds. Le Conseil communal n'ayant pas discuté cet amendement, il ne peut donc pas s'y rallier.

Vote

Proposition d'amendement du groupe Centre-gauche-PCS visant à modifier l'article 6 alinéa 2 de la manière suivante:

"La gestion administrative du fonds et l'évaluation analytique relèvent du Service en charge de l'énergie".

Ont voté en faveur de l'amendement du groupe Centre gauche-PS (contre la version du Conseil communal) : 7 Collaud Gérald (CG-PCS), Jordan Simon (CG-PCS), Mendez Monica (Vert-e-s), Nobs Elisa (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS)

Ont voté contre l'amendement du groupe Centre gauche-PCS (en faveur de la version du Conseil communal): 41 Aebischer David (PLR), Berisha Ibrahim (Indépendant), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Rrustemi Ilire (PS), Salina Adrienne (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 15 Baechler Amélie (Vert-e-s), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Gerber Sonja (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Noll Bettina (Vert-e-s), Parpan Mario (CG-PCS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rugo Claudio (PA), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Zahnd Laura (Vert-e-s)

C'est par 41 voix contre 7 et 15 abstentions que le Conseil général refuse l'amendement du groupe Centre gauche-PCS.

Le présent article n'appelant pas d'autres remarques est ainsi adopté, tel que rédigé dans le message.

Article 7

Le présent article n'appelant pas de remarques est ainsi adopté.

Article 8

Rugo Claudio (PA). Expérience vécue, chacun s'occupe de son domaine. De fait, c'est assez difficile car aujourd'hui la Direction en charge de l'énergie serait celle de Mme A. Burgener Woeffray. Ce serait donc elle qui prendrait une décision et ensuite il y aurait le Conseil communal. Si on veut réclamer, on réclame au Conseil communal, dont Mme A. Burgener Woeffray fait partie. A ce niveau-là, elle est juge et partie. Cela s'est passé dans mon propre cas. La réponse de M. le syndic était chacun son domaine, on ne va pas s'expliquer. Sept ans après, je suis toujours dans les procédures. Par contre, justement, ce sont des articles comme ça qui sont à la base entre juge et partie où le Conseil communal aura de la peine à prendre parti. Moi-même, en tant que conseiller général, j'entends beaucoup de réclamations au niveau des attributions des permis, etc. Je fais cette remarque sans proposer d'amendement bien sûr.

Steiert Thierry, syndic. Je précise juste à l'intention de M. C. Rugo que cette disposition-là est un standard, que la voie de droit qui consiste à adresser au Conseil communal, c'est-à-dire au Collège, une réclamation contre une décision qui a été prise par une Direction ou un-e directeur-riche du Conseil communal, est un standard dans notre état de droit, que cela soit au niveau communal, cantonal ou probablement même fédéral. Cela s'appelle verwaltungsinterne Beschwerde. C'est donc quelque chose d'absolument usuel et on a l'occasion de saisir des instances supérieures si on souhaite porter une affaire devant une instance juridictionnelle administrative.

Le présent article n'appelant pas d'autres remarques est ainsi adopté.

Article 9

Steiert Thierry, syndic. Je profite une fois encore de m'adresser à M. C. Rugo pour revenir sur le message de tout à l'heure puisque je n'ai pas eu le temps de répondre à la question relative au référendum, respectivement au fait que le dernier message n'était pas soumis au référendum. L'article 52 de la loi sur les communes comporte une liste, un catalogue d'actes exhaustifs, qui sont soumis à référendum facultatif. Le message que nous avons traité tout à l'heure ne tombe pas sous ce catalogue exhaustif, tandis qu'un règlement de portée générale est effectivement mentionné à l'article 52 lettre e) de la loi sur les communes.

Rugo Claudio (PA). "Article 9. Le présent règlement peut faire l'objet d'une demande de référendum conformément à l'article 52 LCo".

Personnellement, je n'avais pas lu le règlement sur le fonds énergétique, j'étais donc un peu excusé. Par contre, nos deux conseillers communaux, MM. L. Dietrich et T. Steiert, ne l'avaient pas lu non plus ou en tout cas ne s'en rappelaient pas. Je complète l'information donnée par M. T. Steiert: la nuance, c'est sur la portée générale. Est-ce que ce règlement est de portée générale? Je crois que oui et il est motivé pour faire un référendum. Par contre, la portée générale du parking de liaison est, à mon sens, justement de portée générale ce qui l'exclut de la

formulation pour refuser de faire un référendum, de changer en fait le précédent. J'attends les compléments d'informations juridiques et légales de notre juriste.

Steiert Thierry, syndic. Je me bornerai simplement à dire que nous ne pourrons pas vous empêcher de saisir la voie du référendum si vous le voulez, mais cela sera à vous d'assumer ensuite les heures de travail inutiles que vous avez consacrées à ce travail puisqu'il sera invalidé.

Le présent article n'appelant pas d'autres remarques est ainsi adopté.

Article 10

Le présent article n'appelant pas de remarques et ainsi adopté.

Titre et considérants

Pas de remarques. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, par 64 voix contre 1 et 1 abstention, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- l'article 5 alinéa 1 de la loi les communes du 25 septembre 1980 (LCo; RSF 140.1);
- l'article 38 de la loi sur les finances communales du 22 mars 2018 (LFCo; RSF 140.6);
- l'article 5 alinéa 1 de la loi sur l'énergie du 9 juin 2000 (RSF 770.1);
- le message du Conseil communal n° 21 du 23 août 2022;
- le rapport de la Commission financière;

adopte les dispositions suivantes:

Champ d'application

Art. 1¹ Le présent règlement délimite le cadre d'utilisation du fonds en faveur de la transition énergétique de la Ville de Fribourg et définit les compétences attribuées au Conseil communal.

² Il règle le fonctionnement, la gestion et la surveillance du fonds communal en faveur de la transition énergétique destiné à la mise en œuvre de cette politique.

Création et but du fonds

Art. 2 La Ville de Fribourg crée un fonds communal (ci-après: le fonds) destiné à encourager l'utilisation économe et rationnelle de toute énergie ainsi que le recours aux énergies renouvelables.

Ressources

Art. 3 Le fonds est alimenté par:

- a) une dotation initiale totalisant CHF 172'130.75 issue du solde, au 31 décembre 2021, de la rubrique de fonctionnement 560.3637.00;
- b) les montants inscrits au budget et destinés à l'alimentation du fonds en faveur de la transition énergétique;
- c) la redistribution de la taxe CO₂ de la Confédération ou le produit de toute nouvelle taxe énergétique ou climatique;
- d) les restitutions et remboursements de subventions;
- e) les legs, dons, libéralités et prestations de tiers consentis en sa faveur.

Utilisation du fonds

Art. 4 Le fonds finance, dans les limites des montants disponibles, en particulier des mesures permettant:

- a) d'économiser l'énergie dans les bâtiments ou dans les installations;
- b) d'augmenter l'efficacité énergétique;
- c) d'utiliser des énergies renouvelables;
- d) de réduire la pollution due à l'énergie;
- e) d'informer et de conseiller.

Condition d'octroi et exclusion

Art. 5¹ Les conditions d'octroi des divers soutiens mentionnés à l'article 4 sont réglées dans le règlement d'application, lequel comprend au minimum les éléments suivants:

- a) une description du processus d'octroi;
- b) une description des objets éligibles;
- c) une limitation de l'octroi aux personnes établies dans la commune ou aux propriétaires de bâtiments sis sur le territoire communal;
- d) une formule pour le calcul des montants octroyés.

² Les divers soutiens mentionnés à l'article 4 sont proposés sous deux formes:

- a) des aides financières directes;
- b) des services de conseil offerts.

³ Le montant des aides financières directes est systématiquement plafonné de manière relative (part de couverture par rapport au coût total de la mesure) ou absolue (montant maximal en francs). Les plafonds sont fixés dans le règlement d'application.

⁴ Les exclusions pour les divers soutiens mentionnés à l'article 4 sont réglées dans le règlement d'application mais intègrent au minimum:

- a) les projets qui sont, de manière directe ou indirecte, majoritairement financés par les pouvoirs publics;

- b) les entreprises ou sites de production soumis à un engagement de réduction, conformément à la loi sur le CO₂ ou à la loi sur l'énergie, ou qui participent à un système d'échange de quotas d'émission (SEQUE);
- c) les travaux que l'autorité compétente n'a pas autorisés;
- d) en principe, les requêtes concernant des objets non conformes aux normes en vigueur lors de l'autorisation de construire (ou de l'autorisation énergétique).

Gestion

Art. 6 ¹ La gestion financière du fonds relève du Service des finances. Le fonds est intégré au bilan de la Commune.

² La gestion administrative du fonds relève du Service en charge de l'énergie.

Exécution

Art. 7 ¹ Le Conseil communal est compétent pour édicter les dispositions d'application.

² Il peut déléguer à la Direction en charge de l'énergie la compétence de rendre des décisions.

Voies de droit

Art. 8 Les décisions prises par la Direction en charge de l'énergie peuvent faire l'objet d'une réclamation auprès du Conseil communal.

Référendum

Art. 9 Le présent règlement peut faire l'objet d'une demande de référendum conformément à l'article 52 LCo.

Entrée en vigueur

Art. 10 Le présent règlement entre en vigueur dès son approbation par la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Fribourg, le 13 septembre 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le président

Mario Parpan

Le secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor"

Ont voté Oui: 64 Aebischer David (PLR), Baechler Amélie (Vert-e-s), Berisha Ibrahim (Indépendant), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rrustemi Ilire (PS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen

2021-2026 – Procès-verbal n° 11a de la séance ordinaire du Conseil général
du 13 septembre 2022

Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s)

A voté Non: 1 Rugo Claudio (PA)

S'est abstenue: 1 Nobs Elisa (CG-PCS)

6. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 193 (2016-2021) de MM. Simon Zurich, Florian Müller et Christoph Allenspach (PS) lui demandant d'étudier les objectifs de l'habitation sur le site de blueFACTORY

Dietrich Laurent, directeur des Finances.

cf. annexe.

En séance du 30 mars 2021, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 193 de MM. S. Zurich, F. Müller et C. Allenspach lui demandant d'étudier les objectifs de l'habitation sur le site de blueFACTORY.

Le Conseil communal répond en résumé de la manière suivante, sans revenir sur le contexte général de Bluefactory que les membres du Conseil général connaissent bien:

Plusieurs documents régissent la question du logement sur le site.

Premièrement, la Convention d'actionnaire qui mentionne explicitement la volonté d'ériger un quartier d'innovation qui respecte et anticipe les prescriptions en matière de développement durable afin de promouvoir des structures propres à projeter cet espace dans l'avenir économique, technologique, culturel et social mais aussi d'en faire un lieu de vie. Il s'agit d'une longue phrase mais qui comporte les éléments principaux. Etant défini comme quartier, le site doit donc comporter toute ses composantes, y compris celle du logement. Ce document fait référence à la charte qui lui donne une valeur liante.

Ce qui m'amène au deuxième document, la charte d'utilisation. Celle-ci prévoit une offre de logement diversifiée avec une priorité aux plateformes technologiques et aux entreprises. La proportion de logements est donc explicitement de maximum 14% avec une conception urbaine d'ensemble cohérente. L'offre de logements doit viser prioritairement une population en lien avec la mission du quartier d'innovation. On encouragera donc une offre de logements diversifiée et la participation active des utilisateurs de logements.

Il faut rappeler que cette charte a été l'une des références lors du récent appel d'offres et que tous les utilisateurs du site sont tenus de la respecter.

Troisièmement, il faut tenir compte de la convention avec Feldschlösschen qui règle une éventuelle rétrocession d'une plus-value en cas de transformation de l'affectation des zones en zone de ville 4, par exemple.

Quatrièmement, il convient de prendre en considération le plan d'affectation cantonal, qui reprend expressément le chiffre de 14% de proportion de logement.

Enfin, le code des obligations spécifie les droits des actionnaires à la différence des attributions opérationnelles de la Direction.

En conclusion, les nombreuses contraintes en lien avec l'utilisation du site de blueFACTORY (acte de vente, charte, actionnariat paritaire, etc.) ne permettent pas au Conseil communal de modifier aisément les objectifs établis et figurant dans la charte, notamment pour le logement. De plus, les analyses actuelles disponibles démontrent que les grands logements sont très prisés mais restent pour le moment en dessus d'un taux de pénurie indicatif. Le canton, a quant à lui, également reconnu la situation détendue du marché immobilier en levant l'état de pénurie des logements début janvier 2021. De par les éléments circonstanciels mentionnés, le Conseil communal est d'avis que les objectifs de logement évoqués dans la charte sont à ce jour suffisants afin de répondre aux besoins de la population.

Vonlanthen Marc (PS). Les auteurs du postulat remercient le Conseil communal pour sa réponse qui, à défaut d'y donner une suite favorable demandant d'intégrer les besoins de la Ville en termes de logement ou développement de l'offre sur le site de blueFACTORY, permet au moins d'apprécier la marge de manœuvre toute restreinte du Conseil communal.

Force est malheureusement de constater que toute une série de décisions ont abouti à ce qu'aujourd'hui la Ville de Fribourg ne soit plus en mesure de déployer sa politique du logement sur un des derniers sites constructibles dont elle est au moins en partie propriétaire.

D'ailleurs, la charte elle-même, comme cela a été dit par M. le vice-syndic, précise que l'offre de logements doit viser prioritairement une population en lien avec la mission du quartier d'innovation et qu'une attention toute particulière sera portée aux besoins spécifiques des utilisateurs du quartier d'innovation encore une fois.

Conscient des intérêts de la Ville, le groupe socialiste ne s'est jamais opposé à la composante quartier d'innovation du site mais en complémentarité avec une dimension à forte plus-value non pas économique ou immobilière mais sociale, particulièrement au niveau du logement. Nous ne voulons pas d'un parc technologique à la Silicon Valley mode fribourgeoise. Ceci ressort d'ailleurs très clairement des débats de février 2021 qui ont difficilement conduit à la recapitalisation de Bluefactory Fribourg-Freiburg SA à hauteur de CHF 25 millions.

Dans sa réponse à la question ...

Le président. M. M. Vonlanthen, il faudrait conclure.

Vonlanthen Marc (PS). Dans sa réponse à la question n° 74, le Conseil communal évoque le triptyque PAC / Charte / Convention ad hoc avec l'investisseur choisi. Les deux premiers

documents sont scellés. Il reste la convention ad hoc. Je poserai une question au Conseil communal dans les "Divers" à ce sujet-là.

Le postulat n° 193 est ainsi liquidé.

7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 2 (2021-2026) de Mmes et M. Marine Jordan, Lise-Marie Graden, Elias Moussa et Ilire Rrustemi (PS) lui demandant d'étudier la possibilité d'entreprendre les démarches nécessaires à l'obtention du label "Commune en santé"

Ballmer Mirjam, directrice de l'Enfance, des Ecoles et de la Cohésion sociale.

cf. annexe.

Le postulat demande à la Ville d'intégrer le projet-pilote en cours dans le canton afin d'obtenir le label "Commune en santé".

Selon ses promoteurs, intégrer le processus de labellisation "Commune en santé" permet aux communes de:

- réaliser un bilan des mesures existantes en prévention et promotion de la santé;
- identifier des besoins;
- consolider des contacts avec les organismes régionaux concernés pouvant soutenir la mise en place de mesures communales;
- améliorer ses connaissances du domaine;
- développer une dynamique positive du domaine;
- améliorer son image.

Pour obtenir le label, la commune doit s'engager formellement dans le processus, mettre à disposition les ressources humaines pour élaborer le projet et s'impliquer dans le déploiement d'au moins une mesure dans chacun des six domaines d'action.

La commune d'Estavayer-le-Lac est la première et seule commune du canton à s'être lancée dans cette labellisation. La déléguée communale à la cohésion sociale a piloté le projet, en collaboration avec tous les Services communaux concernés par le domaine. Cela a impliqué, selon ses dires, une sollicitation conséquente du personnel communal dans un groupe de travail interservices.

Im Rahmen ihrer Nachhaltigkeitsstrategie hat die Stadt Freiburg ihre beratende Kommission für nachhaltige Entwicklung neu zusammengesetzt und 2022 erweitert. Sie umfasst Mitglieder des Gemeinderats und des Generalrats sowie interne und externe Vertreter·innen der betroffenen Kreise. Die Stadt Freiburg hat sich damit ein Instrument für die bereichsübergreifende Koordination im Zusammenhang mit den Nachhaltigkeitszielen geschaffen.

Ab 2023 möchte der Gemeinderat auf Vorschlag der Kommission das Thema Gesundheit formell in die Erstellung eines Fahrplans für nachhaltige Entwicklung einbeziehen.

Das Thema Gesundheit wird somit in diesem Rahmen behandelt. Der Gemeinderat verzichtet somit zum jetzigen Zeitpunkt darauf, das Label "Commune en santé" anzustreben.

Jordan Marine (PS). Les auteurs du postulat remercient l'Exécutif pour sa réponse complète et les contacts pris auprès du SSP et de la commune d'Estavayer qui ont permis d'étayer cette réponse. Je suis heureuse d'y lire que, dès 2023, le Conseil communal souhaite intégrer formellement le thème de la santé pour la création d'une feuille de route de développement durable. Il est vrai qu'il n'est plus envisageable de traiter de manière dissociée les questions de santé et de développement durable tant les liens entre nature, biodiversité et environnement d'un côté et la santé physique et psychique des êtres humains d'un autre côté sont clairement établis. Je me réjouis donc de savoir que le thème de la santé constituera un thème formel dans la rédaction de la feuille de route de développement durable, que je me réjouis d'ores et déjà de découvrir dès 2023.

Le postulat n° 2 est ainsi liquidé.

8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 14 (2021-2026) de Mme et MM. Marc Vonlanthen, Denise Cardoso de Matos-Berger, Samuel Jordan, Laurent Woeffray et Simon Zurich (PS) lui demandant de présenter un rapport proposant des mesures pour redynamiser les rues de la ville afin de faire face au changement climatique

Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Edilité.

cf. annexe.

Le Conseil communal a décidé de répondre aux quatre postulats qui suivent l'ordre du jour dans un seul document. Le Conseil communal m'a aussi demandé de ne pas lire la réponse dans son texte intégral. C'est pour ça que je vous dis que ce document est une actualisation des efforts entrepris pour porter en avant la transition écologique. Après la présentation des bases stratégiques, le document parcourt les postulats déposés en lien avec la transition écologique et résume les mesures déjà réalisées et à réaliser dans les différents domaines touchant à ces différentes thématiques dans les postulats.

J'attire tout particulièrement votre attention au programme Nature et paysage. Ce programme figure dorénavant sur le site de la Ville de Fribourg où vous pouvez constater que nous n'avons pas seulement dressé un grand éventail des différentes mesures à entreprendre pour favoriser la nature et la biodiversité en Ville de Fribourg mais nous avons aussi mis en perspective comment nous aimerions procéder pour y arriver.

Die Antwort des Gemeinderates auf die vier Postulate widerspiegeln den Stand der Bemühungen um die ökologische und um die Energiewende fortzuführen und hoffentlich erfolgreich zu meistern.

Vonlanthen Marc (PS). Nous nous permettrons quand même de donner une réponse concise à chacun de ces postulats, je répondrai donc au postulat n° 14.

Ce postulat, comme vous l'avez vu, demande un catalogue de mesures pour adapter les rues de la ville au dérèglement climatique, ce qui nous semble une priorité absolue. En été, ces rues et ces routes se comportent comme de gigantesques réservoirs de chaleur qu'ils redonnent ensuite la nuit. Et nous tenons à souligner que la quatrième révision du PAL, et plus récemment, comme cela vient d'être mentionné par Mme la directrice, l'excellent, et nous soulignons l'excellent programme Nature et paysage sont des outils qui en principe permettront à la Ville de répondre aux questions soulevées par le postulat n° 14.

Dans ce programme Nature et paysage, la catégorie projets d'aménagement, l'une des six catégories du programme prévoit explicitement de requalifier les routes, les rues et les places sous l'angle de l'adaptation au dérèglement. En ce sens, nous sommes pleinement satisfaits du rapport du Conseil communal. Ce qui sera effectivement maintenant déterminant, c'est la mise en œuvre aussi rapide que possible de ces mesures et les moyens alloués. Mais il est clair qu'avec le programme Nature et paysage, le Conseil communal a fait un pas résolu dans la bonne direction.

Cardoso de Matos-Berger Denise (PS). Ich bedanke mich für die ausführliche Antwort und Berichte auf unsere Postulate. Es ist schön zu hören und auch zu sehen, dass die Stadt Freiburg bereits sehr viel im Bereich Mobilität unternommen hat und noch unternommen wird. Ich hoffe, dass die Stadt Freiburg auch in Zukunft alles daran setzt die geforderten Massnahmen dieses Postulates, wo immer es möglich ist, umzusetzen.

Le postulat n° 14 est ainsi liquidé.

9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 15 (2021-2026) de Mme et MM. Denise Cardoso de Matos-Berger, Samuel Jordan, Marc Vonlanthen, Laurent Woeffray et Simon Zurich (PS) lui demandant de présenter un rapport proposant des mesures de mobilité pour atteindre ses objectifs climatiques

v. point 8 de l'ordre du jour.

Le postulat n° 15 est ainsi liquidé.

10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 16 (2021-2026) de Mme et MM. Samuel Jordan, Denise Cardoso de Matos-Berger, Laurent Woeffray et Simon Zurich (PS) lui demandant de présenter un rapport proposant des mesures pour combattre les îlots de chaleur

v. point 8 de l'ordre du jour.

Jordan Samuel (PS). Le groupe socialiste exprime sa satisfaction quant à la réponse à son postulat n° 16 sur les îlots de chaleur.

Si l'option de fournir une réponse groupée aux postulats n° 14 à 17 est pragmatique, elle a aussi pour corolaire une relative généralisation des réponses.

Concernant plus précisément le combat des îlots de chaleur, le groupe socialiste est très satisfait que cela soit pris à bras le corps dans le futur plan climat de la ville. Le groupe socialiste en profite pour féliciter le Conseil communal dans sa volonté de le mettre en œuvre. Il est impatient d'en découvrir les résultats. Il se réjouit enfin que la mise à l'enquête récente de la requalification de la place de Petit- Saint-Jean englobe la question de la réduction des îlots de chaleur, cela principalement par l'installation de revêtements perméables et d'espaces de verdure supplémentaires.

Le postulat n° 16 est ainsi liquidé.

11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 17 (2021-2026) de Mme et MM. Simon Zurich, Denise Cardoso de Matos-Berger, Samuel Jordan, Marc Vonlanthen et Laurent Woeffray (PS) lui demandant de présenter un rapport proposant des mesures énergétiques pour atteindre ses objectifs climatiques

v. point 8 de l'ordre du jour.

Woeffray Laurent (PS). Je remercie le Conseil communal pour son rapport exhaustif qui nous satisfait pleinement. Il est réjouissant de voir que la Ville dispose désormais de solides bases grâce aux études menées dans le domaine, à un planning dans la production photovoltaïque et dans l'assainissement des bâtiments et encore plus avec le fonds en faveur de la transition énergétique que notre Conseil a accepté ce soir, d'une solide base financière pour atteindre ses objectifs en matière de la transition énergétique et pour atteindre la neutralité carbone d'ici au plus tard 2050.

Il est encore plus réjouissant que la Ville de Fribourg ait atteint ses objectifs de production photovoltaïque annuelle des installations installées en toiture des bâtiments communaux trois ans plus tôt que prévu.

Je suis convaincu que le fonds en faveur de la transition énergétique aidera désormais à davantage soutenir les privés pour qu'eux, enfin nous tous, puissions contribuer à la transition énergétique. Pour cela, cependant, la Ville doit les aider activement et se donner les moyens financiers pour ce faire.

J'invite donc ...

Le président. M. L. Woeffray, il faudrait conclure.

Woeffray Laurent (PS). J'invite donc le Conseil communal à allouer une somme conséquente au fonds en faveur de la transition énergétique dans son budget pour l'année 2023.

Le postulat n° 17 est ainsi liquidé.

12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 37 (2021-2026) de Mmes et M. Marine Jordan, Fanny Delarze et Samuel Jordan (PS) lui demandant d'étudier la possibilité d'adhérer au Réseau international des villes refuges

Dietrich Laurent, directeur des Finances.

cf. annexe.

En date du 14 décembre 2022, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 37 cité dans la réponse.

Le Conseil communal répond en résumé de la manière suivante.

Le Réseau international des villes refuges (ICORN pour International Cities of Refuge Network), est une organisation fondée en 2006 qui regroupe plus de 70 villes à travers le monde, essentiellement en Europe. Elle a pour mission d'offrir un refuge et un accueil à des artistes, journalistes ou scientifiques qui sont menacé-e-s en raison de leurs activités. Jusqu'à présent, plus de 200 individus ont pu trouver refuge par l'intermédiaire de cette organisation.

Comme vous avez pu le lire dans la réponse, le rôle des villes est assez conséquent, tant en termes organisationnels que financiers puisque le principal travail et son financement sont à supporter par la commune d'accueil. Pour l'accueil d'une personne, il faut compter environ CHF 47'000.- y compris une cotisation de € 2'300.- par an.

Mais le réel problème se situe plus en termes de politique d'asile et de possibilité d'accueillir effectivement les réfugié·e·s qui entreraient dans les critères. En effet, une ville n'a que peu de marge de manœuvre pour mettre en pratique la volonté exprimée dans le postulat, les compétences étant données à la Confédération ou aux cantons. Le Conseil communal n'a donc pas l'intention de court-circuiter les procédures officielles contre l'avis du Secrétariat d'Etat aux migrations.

Tout en reconnaissant l'effet qualitatif de l'action d'ICORN, la Ville de Fribourg pourrait envisager une collaboration entre plusieurs entités. Celle-ci peut être nouée:

- avec une ONG/association locale aux buts proches de ceux de l'ICORN;
- ou avec une autre collectivité territoriale.

Les deux solutions ont chacune leurs avantages et leurs inconvénients. Un mix pourrait aussi être prévu.

Ce postulat, dont la résonance est amplifiée par l'actualité internationale, vise à engager la Ville de Fribourg dans une démarche de solidarité internationale inscrite dans le long terme. Une décision dans ce sens témoignerait d'un engagement humaniste au service de la liberté d'expression et des droits de l'homme de manière générale. Cependant, elle impliquerait également une continuité et une mise en réseau avec les autres politiques mises en œuvre par l'administration communale. Enfin, le statut de ville-refuge constitue un label reconnu internationalement, qui permettrait à Fribourg de renforcer son image dans un large réseau, tout en faisant figure de précurseur dans la mesure où elle serait la seconde ville de Suisse à devenir membre de cette organisation. Le Conseil communal poursuivra ses investigations à l'échelle de l'ensemble de l'administration afin de trouver une solution pour l'accueil de réfugié·e·s artistes, journalistes ou scientifiques, dans les limites du cadre budgétaire.

Delarze Fanny (PS). Merci au Conseil communal, nous sommes satisfaits de la réponse et comprenons les difficultés des croisements administratifs auxquels vous faites face. Nous nous réjouissons de découvrir les solutions pour faciliter la mise en œuvre des accueils avec les autres entités.

Le postulat n° 37 est ainsi liquidé.

Motion d'ordre

Le président. Nous en avons fini avec les rapports finals. Nous avons encore le point n° 13 "Décision quant à la transmission de la proposition et des postulats" à traiter, ce qui prendra un temps considérable. Ensuite, nous aurons encore les "Divers". Je vous rends attentifs qu'il est déjà 22.17 heures. J'aurais bien aimé terminer ce soir, mais cela va durer trop longtemps. Je vous propose de nous arrêter ici. Je vous laisse en discuter puis nous voterons.

Vonlanthen Marc (PS). J'allais justement faire une motion d'ordre en ce sens.

Le président. Vous proposez donc aussi d'arrêter ce soir et de continuer avec le point n° 13 demain?

Vonlanthen Marc (PS). Oui.

Vote sur la motion d'ordre

La proposition du président d'interrompre la séance et de reprendre les débats le lendemain est acceptée par 43 voix contre 13 et 8 abstentions.

Ont voté en faveur de la motion d'ordre: 43 Aebischer David (PLR), Baechler Amélie (Vert-e-s), Berisha Ibrahim (Indépendant), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delarze Fanny (PS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jordan Marine (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s)

Ont voté contre la motion d'ordre: 13 Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Delaloye Sophie (PS), Gex Océane (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert-e-s), Tissot Lionel (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC), Woeffray Laurent (PS)

Se sont abstenus: 8 Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Jordan Samuel (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Noll Bettina (Vert-e-s), Rrustemi Ilire (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s)

Le président. Je vous remercie pour les débats et vous invite à boire un verre, comme promis. Je vous souhaite déjà une bonne rentrée et nous nous retrouverons demain soir.

La séance est levée à 22.17 heures.

Fribourg, le 4 octobre 2022
MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le président:

Mario PAPAN



Le secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu MARIDOR

Annexes mentionnées.